



Concertation Center Parcs Pindères et Beauziac Lot-et-Garonne

Du 1er Juin au 15 Juillet 2016

VERBATIM

Réunion publique de concertation
focus « Retombées économiques et emploi »

Marmande

Jeudi 16 juin, 19h00

(Début de la réunion à 19 heures 10)

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Je vous propose de vous installer pour que l'on commence notre réunion.

Bonsoir. Merci beaucoup de votre présence ce soir à cette quatrième réunion de concertation autour du projet de création d'un village Center Parcs à Pindères et Beauziac. Je laisse tout de suite la parole à Daniel BENQUET, le Maire de Marmande.

Daniel BENQUET, Maire de Marmande

Juste un petit mot pour vous souhaiter la bienvenue. Je ne peux malheureusement pas assister à vos débats ce soir, mais je tenais à vous accueillir, car, bien évidemment, nous sommes ici à Val de Garonne Agglomération, nous sommes à Marmande, nous sommes des voisins, mais nous appartenons au même pays, le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne. Vous savez qu'aujourd'hui les collectivités locales se transforment de plus en plus et la politique contractuelle menée par la région est de plus en plus tournée vers les pays et non plus vers les intercommunalités. Nous sommes donc concernés au premier chef puisque, pour tout ce qui est tourisme et économie, il va falloir que nous contractualisions avec la région. C'est donc bien évidemment un dossier qui nous concerne.

Il est effectivement important pour notre Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne qui va de Casteljaloux à Duras, et qui passe donc par Marmande, d'avoir des projets et d'avoir des possibilités d'emplois. Aujourd'hui il n'y a, de notre part, pas de vision ferme et définitive par rapport à ce projet Center Parcs. C'est pour cela qu'il est important pour nous d'avoir ces informations. Nous avons des élus ici qui vont nous en rendre compte. Je tiens quand même à souligner que dans nos zones rurales, dans nos zones à faible densité humaine, dans nos zones avec peu de leviers pour préparer l'avenir et pour créer de l'emploi il est important qu'il y ait des projets. Il est important de les mettre sur la table, d'en débattre et de trouver des solutions consensuelles de manière à ce que tout le territoire avance. C'est dans ce cadre-là que je dis que nous n'avons pas d'attitude préétablie ni d'avis préétabli. Nous attendons d'avoir l'ensemble de ces présentations. Je crois quand même qu'il faut véritablement se tourner vers l'avenir.

En tous cas, je vous remercie d'avoir choisi ce territoire parce qu'il est très important, encore une fois, d'avoir une vision vers demain. Je crois que nous avons une telle potentialité et que conjuguer les atouts que nous avons et les projets que nous avons avec votre arrivée va permettre de construire un environnement extrêmement cohérent. Je veux juste rappeler avant de vous laisser que nous avons un projet qui est structurant pour le territoire au travers du programme Leader, avec la création d'une voie verte qui ira de Marmande à Casteljaloux et qui reliera certainement dans un deuxième temps le site de Center Parcs. Pour cette voie verte, nous avons reçu des financements d'État, des financements de région et des financements européens. Il ne nous manque plus que les autorisations administratives qui sont en très bonne voie puisque la Fédération des usagers du rail n'a pas d'opposition à ce projet-là. C'est un point fort puisqu'elle peut être bloquante. Les quatre intercommunalités sont maintenant d'accord pour construire ce projet. Nous avons donc une vision globale sur le pays, qui va du nord au sud. C'est un dossier qui est extrêmement structurant en termes touristiques, en termes économiques, en termes de déplacements de population, qui conjugue les mobilités douces. Cette vision globale des dossiers est essentielle et vous vous intégrez parfaitement dans cette vision globale.

Je vous souhaite un excellent débat et une bonne présentation. Je souhaite que vous soyez extrêmement pédagogiques et clairs pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans la réception des informations. Je suis très heureux que cette réunion se tienne. Je suis persuadé que ce dossier-là sera un très bon dossier pour notre territoire.

Merci à vous et bonne réunion.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Merci beaucoup monsieur le Maire. Monsieur Jacques BILIRIT, Vice-Président du Conseil départemental, en charge de l'économie et du tourisme entre autres, à vous la parole.

Jacques BILIRIT, Vice-Président du Conseil départemental

Merci. Tout d'abord, à mon tour, je voudrais remercier tous les présents d'être venus pour cette réunion de concertation sur le thème de l'emploi et des retombées économiques de ce projet. On en est à la quatrième réunion de concertation et il y a eu une visite sur le site la semaine dernière. Je voulais tout particulièrement

souligner la présence du Président de la Chambre des métiers, le Président du CESER de la Nouvelle Aquitaine, même si c'est anticiper un peu la décision du Conseil régional, et la Directrice du Pôle Emploi, madame DARRICAU.

Je voudrais vous dire que quand nous avons commencé à travailler avec Center Parcs nous avons dit et voulu que nous fassions ce projet avec la plus grande transparence. On s'est mis d'accord pour qu'il y ait une concertation, alors que cette concertation n'était pas forcément obligatoire, mais nous avons voulu qu'il y ait cette concertation parce qu'un projet de cette nature, comme Daniel BENQUET vient de le dire, est un outil de développement de notre territoire, mais peut aussi amener un certain nombre de réticences, voire de craintes. Pour nous, il était majeur qu'il y ait cette transparence de manière à ce que chacun puisse se faire une idée et prononcer ses options par rapport à ce projet. C'est pour cela que nous avons demandé qu'il y ait cette concertation.

Nous en sommes à la quatrième réunion. Ces réunions se tiennent dans des communes différentes. Il y a eu Pindères et Beauziac bien sûr, il y a eu Casteljaloux la semaine dernière. Il y aura aussi Nérac et pour finir Grézet-Cavagnan pour la dernière réunion. Essayer d'associer un maximum de personnes, essayer aussi d'aborder l'ensemble des thèmes. Ce soir, un thème important, comme je le disais, thème qui nous concerne tous : c'est l'emploi et ce sont les retombées économiques pour nos entreprises. C'est pour cela que je suis heureux de voir des chefs d'entreprise et le Président de la Chambre des métiers qui sont présents.

La concertation, c'est plusieurs choses. C'est l'information, c'est aussi répondre aux interrogations et aux attentes. C'est pour cela que Center Parcs est là et va nous faire cette présentation. C'est aussi rappeler que le projet n'est pas forcément figé. Depuis les premières réunions que nous avons eues, le projet a évolué. Je sais qu'il sera sans doute amené à évoluer à nouveau. Je rappelle également que la concertation n'a pas forcément commencé avec le grand public, car il y a eu avec des associations environnementales un Comité environnement. Va être mis en place dans les semaines à venir ou les mois à venir un Comité d'entreprise et un Comité emploi de manière à faire en sorte que si le projet se fait, il se fasse dans les meilleures conditions par rapport à notre territoire, pour pouvoir offrir des emplois et des affaires aux entreprises du secteur.

Pour ce qui est de la vision du département pour un projet de cette nature, sans que le développement territorial ne soit basé sur l'arrivée future de Center Parcs, Center Parcs peut servir le développement économique et le développement touristique de notre territoire et peut servir également la notoriété de notre territoire. C'est comme cela que nous l'avons vu et c'est avec cet esprit-là que nous sommes en train de travailler. Bien sûr nous avons demandé que Center Parcs travaille le plus étroitement possible avec les entreprises locales de manière à ce que les entreprises locales soient des partenaires privilégiés de la réalisation de ce projet. Nos entreprises en ont besoin. Notre département a un taux de chômage assez élevé et est parmi les 20 départements les plus pauvres de la France. Il est donc important que quand un projet de cette nature arrive nous puissions nous en servir pour permettre un développement, du travail, des emplois pour le Lot-et-Garonne.

La dernière chose que je veux ajouter, c'est que la réalisation d'un tel projet va servir aussi pour la réalisation d'équipements et de réseaux, comme cela a été vu lors de la dernière réunion, qui serviront plus largement que pour le seul Center Parcs et plus globalement sur les communes alentours.

Voilà ce que je voulais vous dire. Encore une fois, très heureux que vous soyez venus assez nombreux ce soir. Merci.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Merci monsieur. À votre côté se trouve Raymond GIRARDI qui est le Président de Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne et sur votre droite se trouvent des représentants du groupe Pierre & Vacances-Center Parcs. Je vais leur demander de bien vouloir se présenter. Jean-Michel KLOTZ ?

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Bonsoir à toutes et à tous. Jean-Michel KLOTZ, je suis le Directeur général adjoint du groupe Pierre & Vacances-Center Parcs, en charge des développements, notamment des développements des domaines Center Parcs.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Éric MAGNIER à votre côté.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets - Pierre & Vacances

Bonsoir à tous. Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets au sein du groupe Pierre & Vacances-Center Parcs, plus spécialement en charge de la construction et de la réalisation des Center Parcs.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Et Vincent POTTIN.

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Vincent POTTIN, je suis Responsable pour le développement des opérations d'exploitation, c'est-à-dire après construction, le lancement et les 20, 30, 40 ou 50 années suivantes et le suivi de l'exploitation.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Moi-même, je suis Paul de BREM. Je suis ravi de travailler avec vous une fois de plus. Je serai le modérateur de la soirée. Le garant va se présenter tout à l'heure. Il m'a glissé à l'oreille qu'il avait comme d'habitude une petite question à vous poser. Il aimerait bien savoir qui parmi vous a déjà participé à une des trois réunions qui ont déjà eu lieu. Ceux qui ont déjà participé à des réunions, voulez-vous bien lever la main ? Je dirais une vingtaine de pourcents, quelque chose comme cela. Donc plein de nouvelles personnes, parfait. On est un peu moins nombreux ce soir que les fois précédentes. Mais c'est vrai que l'on a quand même un sujet extrêmement important : c'est le sujet des retombées économiques et de l'emploi dont on va abondamment parler ce soir.

Avant cela, on va parler un peu de la concertation. La concertation, c'est l'ensemble du dispositif qui vise à faire en sorte que vous puissiez être informés et que les porteurs de projet, c'est-à-dire le groupe Pierre & Vacances-Center Parcs, obtiennent votre retour, sachent ce que vous pensez, puissent répondre à vos questions. En juin, on a six réunions publiques. Il y en a encore deux qui sont prévues. Vous allez voir le calendrier dans quelques instants. Après juin, tout ne s'arrête pas là. Vous avez la possibilité de continuer à poser des questions et à déposer des avis et publier des contributions sur le site internet dont je vais vous parler dans quelques instants. Et jusqu'à l'ouverture du domaine, il y a un dialogue qui va se poursuivre avec les administrations, avec les associations, avec le public évidemment, dans le cadre des enquêtes publiques extrêmement encadrées du point de vue administratif. Ce dialogue va se poursuivre jusqu'à l'ouverture du domaine.

Quatrième réunion ce soir. Il en restera deux : lundi prochain, c'est à Nérac où on parlera du modèle économique de cette opération, de ce grand projet et de son financement et nous aurons une réunion publique de clôture à Grézet-Cavagnan jeudi de la semaine prochaine. Toujours à 19 heures.

Sur le site internet dont vous avez l'adresse, www.concertation-centerparcs-pinderesbeauziac.fr, beaucoup de choses vous sont proposées là. Je vous invite vraiment à vous y reporter. Des informations pratiques, le dossier de concertation, des études en ligne, notamment les études environnementales dont on a parlé au cours d'autres réunions, et vous pouvez accéder aux verbatim des réunions. Effectivement, on est actuellement enregistré, nos paroles sont enregistrées. De cette manière-là, on aura le verbatim. Tout ce que l'on se sera dit sera couché sur papier et vous pourrez le lire sur le site internet. Poser des questions, déposer des avis et des contributions, tout cela est possible sur le site internet. Et contacter le garant, le garant de la concertation. C'est Jean-Louis LAURE. Je lui laisse la parole pour qu'il nous explique sa mission.

Jean-Louis LAURE, Garant de la concertation

Bonsoir à toutes et à tous. Le garant de la concertation est un dispositif qui existe aujourd'hui dans de très nombreuses concertations et débats publics. C'est une personne pressentie par le maître d'ouvrage qui est là pour observer ce qui se passe dans le domaine de la concertation, veiller à ce que l'information soit la plus claire, la plus limpide, la plus accessible possible, veiller également à ce que les questions reçoivent des réponses, s'assurer qu'aucune de vos préoccupations ne soit passée sous silence et éventuellement interpeler le maître d'ouvrage pour aller un petit peu plus loin dans ses réponses, si c'est nécessaire. C'est dans ce sens que je suis disponible pour vous écouter, ce soir bien sûr et à chaque réunion, et par l'intermédiaire du site internet. L'adresse fonctionne puisqu'il y a déjà eu des sollicitations.

Juste un mot pour me présenter puisque vous devez vous demander pourquoi je suis là. J'ai une formation d'urbaniste et de médiateur. J'ai été amené dans ma vie professionnelle à accompagner beaucoup de grands projets, surtout dans la dernière partie de cette activité comme tiers ou garant de dispositifs de concertation. Un mot encore pour vous dire que mon rôle m'oblige, et j'essaierai de m'y tenir, à être neutre et indépendant.

Indépendant de tous les acteurs et indépendant bien sûr du projet. Je n'ai aucun intérêt à ce projet ni aujourd'hui ni demain. Neutre, puisque je n'interviens pas non plus en donnant un avis sur les propositions qui sont faites, sur la nature du projet, ses caractéristiques ni d'ailleurs sur vos points de vue. Je vais simplement veiller à ce que ces points de vue soient rapportés et pris en compte, si le maître d'ouvrage le souhaite, par le maître d'ouvrage.

Je vous souhaite une bonne réunion à tous.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Merci Jean-Louis LAURE. Comment se déroule la réunion ? On va continuer à parler un petit peu de concertation. On aura un débat sur tous les aspects du projet, une présentation du projet et ensuite ce focus thématique consacré aux retombées économiques et à l'emploi. On y viendra. On aura tout un débat, tout un ensemble de questions et réponses sur ce sujet-là. On aura des acteurs qui vont venir s'exprimer. Des acteurs, ce sont par exemple des personnes qui représentent une interprofession et qui pourront s'exprimer et parler de la manière dont elles-mêmes voient cette thématique de l'emploi et des retombées économiques.

Avant de commencer, comme à chaque fois, je vais demander, c'est la tradition et c'est important, si certains veulent s'exprimer à propos du dispositif de concertation. On ouvre 5 minutes de questions-réponses si vous le souhaitez pour parler de la manière dont cette concertation se passe, aussi bien au sujet des réunions que du site internet, que du rôle du garant. Vous avez la possibilité maintenant si vous le souhaitez de prendre la parole sur ce sujet-là.

Bon, très bien. De toute façon, on peut y revenir quand vous le souhaitez.

Je vous propose de commencer tout de suite avec la présentation du projet. Jean-Michel KLOTZ, à vous la parole.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Re-bonjour mesdames messieurs. Je vais donc vous faire une présentation du projet avant que les autres collaborateurs du groupe Pierre & Vacances-Center Parcs qui sont là aujourd'hui fassent une présentation d'une part des retombées économiques et des emplois en terme de chantier et en second lieu des retombées économiques et des emplois en terme d'exploitation. Voilà comment on va séparer notre présentation.

Je commencerai donc par une présentation générale du projet. Le concept Center Parcs est un concept d'hébergement et d'activités au contact de la nature. Le groupe Pierre & Vacances-Center Parcs exploite aujourd'hui en Europe 21 Center Parcs, dont 5 en France, les autres se trouvant en Allemagne, en Belgique et surtout aux Pays-Bas puisque Center Parcs est à l'origine hollandais. La grande force de Center Parcs est d'être ouvert 365 jours par an, justement parce qu'il y a un certain nombre d'activités de loisirs et de services. Ces 365 jours par an sont le garant d'un certain nombre de retombées économiques qui sont importantes et qui vont être au cœur de notre réunion de ce soir.

Des domaines qui sont entièrement piétonniers. C'est aussi un élément fort. Quand les clients arrivent, ils laissent leur voiture à l'entrée des domaines, dans des parkings mis à leur disposition à proximité de leur hébergement. Ils vivent pendant leur séjour totalement à pieds ou en vélo ou éventuellement en voiture électrique, mais la voiture individuelle est bannie à l'intérieur des domaines et à l'intérieur des zones habitées par les clients.

De nombreuses activités ludiques et sportives, je l'évoquais, mais on va le détailler avec des plans, notamment autour de cette piscine, de cet équipement aquatique couvert qui est le garant de notre capacité à faire fonctionner les Center Parcs 365 jours par an. Vous savez qu'en matière touristique, c'est souvent 6 mois, 8 mois au mieux. La grande force de Center Parcs, et des retombées économiques en découlent évidemment, est de fonctionner toute l'année.

La clientèle est française et européenne, parce qu'aujourd'hui il n'y a plus de frontière. Il est clair qu'en ce qui concerne le projet de Pindères et Beauziac on aura certainement une part de clientèle espagnole qui viendra dans ce Center Parcs.

Pour vous situer un petit peu le projet, car on est un peu éloigné, mais vous connaissez probablement le site. Il est en bordure sud-ouest de Casteljaloux, sur la route 291 – c'est le rouge qui est présent sur l'écran – et il est à 3 kilomètres du centre de Casteljaloux et à proximité, à l'est du site, du lac de Casteljaloux, qui bénéficie également d'équipements complémentaires comme le golfe et les thermes qui sont à proximité. Casteljaloux, vous le savez bien, est une station touristique forte du département du Lot-et-Garonne.

Ce domaine, ce projet de Center Parcs, est plus petit que ce que nous faisons avant. Les dimensions historiques des domaines étaient plutôt de l'ordre de 800 *cottages*. Aujourd'hui pour une meilleure intégration dans le territoire, nous avons décidé de réduire la taille de ces domaines et de réduire le terrain sur lequel ils sont installés. On

travaille sur une base de 400 *cottages* et des équipements qui sont liés. Autre évolution forte : le cœur de village, qui est comme une place ouverte comme les bastides de votre région et pas du coup comme le dôme couvert que certains d'entre vous connaissent peut-être, qui était historiquement le principe de Center Parcs. Le climat s'y prête d'ailleurs, normalement. On est beaucoup plus sur une place ouverte de village avec les bâtiments qui s'organisent autour. Vous verrez tout à l'heure un plan d'aménagement qui vous le précisera.

Autour de ce centre-village, des hameaux, des hameaux d'habitations, c'est-à-dire les *cottages*, qui sont organisés en petits groupes selon une thématique particulière. C'est un travail qui se fait et qui va évoluer au cours des semaines et des mois à venir. L'un de ces hameaux sera sur le terme de la ferme et des poneys, l'autre sera sur le thème du bien-être et le troisième sera plus tourné vers les adolescents sur le thème de l'aventure.

Une évolution importante de ce nouveau concept, c'est d'être encore plus ouvert sur l'extérieur. Quelquefois, on entend dire que les clients sortent peu de Center Parcs. C'est déjà beaucoup moins vrai aujourd'hui qu'il y a dix ans. De plus en plus les gens veulent découvrir une région. Dans ces nouveaux villages, dans ces nouveaux domaines Center Parcs, nous voulons aller encore plus loin et créer des partenariats qui vous seront expliqués aujourd'hui pour faire en sorte justement que la synergie avec le territoire et avec les partenaires du territoire soit encore plus forte qu'elle ne l'est et que les clients puissent découvrir la région dans laquelle Center Parcs est installé. Dans un département comme le Lot-et-Garonne, je dirais que c'est encore plus évident qu'ailleurs. Il y aura des offres pour découvrir les richesses touristiques. Le choix de Casteljaloux et de ses équipements n'y est pas tout à fait étranger.

Le plan que vous avez sous les yeux est le plan à date, si je puis dire. Les choses évoluent beaucoup, parce que l'on fait des études environnementales permanentes. Ces investigations peuvent nous amener à faire évoluer les choses pour ne pas implanter des bâtiments sur des zones fragiles. L'entrée du domaine se fera au nord, par la départementale 291, qui arrive de Casteljaloux. L'entrée se fera donc par un « tourne-à-gauche » qui sera mis en place par le département. Les voiries principales qui sont les voiries rouges sur ce plan viennent se rapprocher et ceinturer les groupes de hameaux de *cottages*. Vous voyez les hameaux de *cottages*. Il y a en un premier qui est là. À chaque fois vous avez une boucle qui permet la circulation piétonne à l'intérieur de ce hameau, les voitures restant garées sur des parkings périphériques le long de la route principale, en rouge sur le plan. À chaque fois les gens se garent, finissent à pied jusqu'à leur *cottage* et après ils sont très contents de pouvoir se promener ou de faire du vélo dans un domaine totalement sans voiture.

Vous voyez au cœur du village la partie des activités. Vous aurez tout à l'heure un plan un peu plus précis, avec une image de cette place centrale. C'est là que l'on retrouve l'équipement aquatique, l'équipement fort, les services, le restaurant, les jeux pour enfants, un Baluba, un ensemble de jeux couverts et extérieurs. Un certain nombre d'équipements seront autour de la place dont j'ai parlé tout à l'heure. Ce seront des équipements de vie, puisque l'on veut que cette place soit un lieu de vie et un lieu de rencontres.

Le petit lac en bleu qui est au centre du projet existe aujourd'hui. Autour de ce lac il y aura également une promenade qui sera organisée qui permettra aux gens de faire le tour du lac et qui permettra également de le traverser par une passerelle. Tout ce qui est hachuré sera totalement neutralisé pour des raisons environnementales. C'est un secteur particulièrement fragile du site et il n'est pas question que les gens puissent y déambuler et perturber la biodiversité du site. Idem pour la partie nord du plan : cette partie hachurée fait partie du périmètre de Center Parcs, mais sera neutralisée et protégée pour des raisons environnementales.

Au sud-est du terrain vous voyez toute une zone verte qui serait acquise par le Conseil général, peut-être que ses représentants nous en diront un mot après, pour en faire un espace naturel sensible. Le terrain fait entre 120 et 130 hectares. Il est partagé entre 80 hectares Center Parcs, qui correspondent à ce que je viens de commenter, et un terrain au sud-est dont le Conseil général deviendra propriétaire et qui deviendra un espace naturel sensible.

Quelques images des *cottages*. Ce seront des hébergements tout en bois, mais on va aborder cette thématique dans quelques minutes. À gauche, c'est une façade sur la rue de circulation, la rue par laquelle on accède au *cottage*, et sur la droite, c'est la façade opposée qui donne sur la forêt.

Maintenant, une esquisse du centre village que j'évoquais à l'instant. Vous voyez cette place centrale qui est donc le lieu d'arrivée et le lieu de vie de l'ensemble de cœur de village. Sur la droite, ces trois façades symétriques correspondent à l'Aqua Mundo, c'est-à-dire à l'équipement aquatique. Sur la gauche, au fond, l'entrée du cœur de village, des restaurants, leurs terrasses et tous les équipements que nous avons prévus pour faire vivre ce domaine.

Les caractéristiques du site d'implantation. Il s'agit d'un massif forestier, d'un massif d'exploitation. Center Parcs souhaite s'implanter dans des forêts justement pour que ses clients soient le plus possible en contact et en harmonie avec la nature. C'est un peuplement majoritairement de pins d'exploitation. Dans nos critères de recherche, nous faisons attention à minimiser les aspects sensibles au plan environnemental. Ce site n'est pas une zone environnementale sensible. J'ai évoqué la superficie : 85 hectares, dont un peu moins de la moitié sera aménagée, le reste restant à l'état naturel. Ce qui nous a aussi motivé à arrêter ce site alors que nous en avons

étudié 11 autres, c'est le fait qu'il soit facile d'accès depuis les deux gros pôles urbains que sont Toulouse et Bordeaux, puisqu'on se trouve à peu près à mi-chemin des deux. Cela fait partie des caractéristiques de Center Parcs d'avoir une zone de chalandise suffisamment importante et donc d'avoir des zones urbaines fortes.

Au plan de la prise en compte de l'environnement, ce sont des sujets sur lesquels nous sommes extrêmement vigilants. Nous avons commencé par faire un prédiagnostic environnemental avant de nous engager plus avant sur ce site, après avoir étudié les 11 autres dont je parlais tout à l'heure. Ce prédiagnostic n'ayant pas abouti à des contraintes fortes, nous avons engagé le processus des études environnementales, notamment les études de 12 mois, de quatre saisons, qui sont nécessaires pour valider définitivement le choix du site. Ces études ont été engagées à partir de mars 2015 et se sont achevées en mars 2016.

En termes de gestion environnementale, on veut être très volontariste. Nous allons opter pour une nouvelle certification, qui est la certification HQE aménagement qui va au-delà de la simple certification des bâtiments eux-mêmes et qui prend en compte largement l'insertion du programme dans son territoire. C'est quelque chose qui est nouveau, qui est à peine mis en place, mais nous allons mettre en place cette certification pour essayer d'aller encore plus loin. Elle sera complétée par une démarche bas carbone sur laquelle on veut s'engager sur ce projet. C'est aussi quelque chose de nouveau sur lequel on vous donnera peut-être tout à l'heure quelques explications. Et une charte Chantier vert. C'est un chantier important, d'environ 40 000 mètres carrés de planchers, qui génère quelques perturbations. Dans le cadre de cette charte, on essaie de protéger au maximum la nature, notamment en termes de déchets.

Cette gestion environnementale se complète par un plan de gestion forestier. Vous en avez l'habitude, c'est quelque chose d'automatique en matière de forêt, mais qui est doublé d'un plan de gestion écologique. Il ne suffit pas de construire et de réaliser. Il faut aussi vérifier au cours du temps que cet engagement que l'on prend est bien respecté. Tout à l'heure on dira d'ailleurs un mot du Comité de suivi. Ceci en fait partie.

Une certification ISO 14 001 est aujourd'hui courante. J'évoquais ce Comité de suivi environnemental où probablement on retrouvera, au-delà des élus, des associations de défense de l'environnement, et qui vérifiera que les engagements que nous avons pris sont bien respectés, surtout respectés dans le temps.

Partenariats avec les territoires. J'en dis un mot rapidement, parce que cela va être largement évoqué tout à l'heure dans les interventions qui vont suivre. Valoriser les filières courtes. Tout à l'heure, monsieur BILIRIT l'évoquait au titre des travaux, mais ce n'est pas uniquement au titre des travaux du chantier, c'est également au titre des partenariats d'exploitation, c'est-à-dire le marché de restauration, le marché du terroir, les relations avec les partenaires d'activités ludiques ou sportives. Beaucoup de choses sont prévues à ce titre.

Travail en amont avec les partenaires de l'emploi. Tant sur la partie chantier que sur la partie exploitation, nous anticipons 18 mois ou 2 ans avant l'ouverture un certain nombre de travaux avec Pôle Emploi. Je sais que sa représentante est là. Elle vous dira tout à l'heure comment on pourrait collaborer dans ce domaine, mais c'est quelque chose que l'on veut faire et que l'on a fait dans les derniers Center Parcs que nous avons ouverts et qui a remarquablement fonctionné, à la satisfaction, je crois pouvoir le dire, des autorités et de la nôtre.

Sur la question des comités de suivi et de la gouvernance du projet, monsieur BILIRIT l'évoquait tout à l'heure, un certain nombre de comités seront mis en place pour pouvoir vérifier et faire avancer les choses. Le comité de pilotage sera un peu un comité stratégique. D'ailleurs il a déjà commencé à travailler sur des thèmes comme le suivi économique, c'est-à-dire qu'il aborde le projet sous l'angle des emplois et des entreprises. Un comité de suivi de la performance environnementale, je viens de l'évoquer. Des comités qui concernent les aménagements, c'est-à-dire les réseaux, les marchés de travaux. On va vous expliquer tout à l'heure comment on va s'y prendre pour permettre aux entreprises du bâtiment du département d'être le plus organisées et structurées possible pour pouvoir répondre aux appels d'offres. C'est pour la partie des comités.

Je voudrais également finir sur la contribution financière d'un Center Parcs en matière de taxes. Un projet de cette importance qui génère 40 000 mètres carrés de chantier commence par supporter une taxe d'aménagement. Vous voyez que c'est un budget conséquent. C'est un budget d'un million 300 000 euros de taxes d'urbanisme. Annuellement, d'autres taxes. La CET, la Contribution économique territoriale. Les taxes foncières au titre des hébergements et des bâtiments de service. Bien évidemment, une taxe de séjour dont la compétence est à la Communauté de commune qui recevra une taxe de séjour correspondant à la fréquentation du village. Cela représente un million par an, donc 10 millions sur 10 ans.

Montage économique du projet. Il y a une prochaine réunion qui aura lieu à Nérac, lundi, qui abordera ce sujet en détail. Je vais quand même vous expliquer rapidement comment nous envisageons ce montage. D'une part, sur le côté gauche, c'est la construction des *cottages*, la façon dont ils sont vendus. C'est-à-dire que le groupe Pierre & Vacances-Center Parcs construit et vend les *cottages*, mais ne les garde pas en patrimoine. Ils sont vendus à des investisseurs, en partie des investisseurs institutionnels, c'est-à-dire des compagnies d'assurance, des caisses de retraite, et en partie à des personnes privées qui font un placement immobilier. Au terme de cette vente, ces investisseurs qu'ils soient institutionnels ou privés donnent ces *cottages* en location à notre groupe qui leur garantit

un loyer et qui verse un loyer garanti aux investisseurs pendant une longue durée. De l'autre côté du tableau, il s'agit des équipements, c'est-à-dire ce que j'appelais tout à l'heure le centre village. De la même façon ces équipements sont construits par Pierre & Vacances-Center Parcs et sont vendus à une société. En l'occurrence, notre projet avec le département consiste à ce que le département et la région Nouvelle Aquitaine mettent en place une société de type société d'économie mixte qui deviendra le propriétaire de ces équipements centraux. Cette société d'économie mixte les donnera de la même façon en location à Pierre & Vacances-Center Parcs qui, de la même façon, garantira un loyer à cette société d'économie mixte pendant également une longue durée. Ce loyer qui est garanti par Pierre & Vacances-Center Parcs permettra à cette société d'économie mixte de rembourser ses emprunts par les loyers qu'elle percevra.

Derniers chiffres et je finirai par cela. Les investissements représentent 170 millions qui se partagent entre la partie hébergement, la partie *cottages*, c'est une centaine de millions, et la partie équipements. Ces 170 millions ont d'ailleurs fait l'objet d'un préaccord avec la région Nouvelle Aquitaine et le département du Lot-et-Garonne. Le tout représente une enveloppe budgétaire hors taxes de 170 millions.

À cela s'ajoutent les investissements du département qui ont été abordés la semaine dernière sur la question des réseaux. Nos accords prévoient que nos terrains se trouvent desservis en périphérie comme n'importe quel terrain de lotissements. L'aménageur que nous sommes investit dans tout ce qui concerne l'intérieur du site, notamment les aménagements de voirie et de réseaux, mais par contre on demande que ces mêmes voiries et ces mêmes réseaux permettent la desserte du terrain en périphérie. Le département à ce titre, avec les collectivités, a prévu et chiffré cet investissement correspondant, comme vous l'avez sous les yeux, à la nouvelle station d'épuration qui sera installée à Casteljalous, mais qui ne sera pas propre à Center Parcs, pour laquelle il y aura les rejets de Center Parcs, mais également les rejets de la zone touristique de Casteljalous. Et puis le réseau d'eaux, la voie publique que l'on évoquait tout à l'heure en vous montrant un aménagement. C'est à la fois l'amélioration de la route 291, mais également l'entrée du site. Et le réseau d'eau potable, le réseau d'électricité et le réseau de gaz. Ceci représente 6 millions que vous avez à l'écran.

Je finirai par le planning du projet. Nous sommes aujourd'hui en juin 2016, dans cette période de concertation. Parallèlement le PLU est en cours d'élaboration au titre des villages de Pindères et Beauziac. Nous envisageons de préparer une demande d'autorisation pour la fin du mois de septembre de cette année ce qui, compte tenu des délais d'instruction des dites autorisations, nous mène en quelque sorte au mois d'octobre 2017, car il faut compter au moins un an. C'est très long, mais c'est la réalité, pour obtenir ces autorisations. Ce qui permettrait, dans l'hypothèse où le planning se déroulerait bien et conformément à cet objectif, de démarrer les travaux de défrichage à la fin de l'année 2017, c'est-à-dire en période hivernale pour des raisons environnementales bien compréhensibles, et de démarrer les travaux d'aménagement du site, c'est-à-dire ce que l'on appelle les travaux de VRD, au mois de mai et les travaux de construction au mois de septembre ou entre juillet et septembre 2018, pour arriver à notre objectif, qui est une ouverture à la clientèle, avec la création des emplois et le recrutement des gens, pour l'été 2020.

Je crois vous avoir dit ce que j'avais à vous dire. J'espère que je n'ai pas été trop long. Et l'animateur va continuer la réunion.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Merci beaucoup, monsieur KLOTZ.

Beaucoup d'informations. Je suis sûr que cela a éveillé des réactions en vous, des questionnements, des interrogations. Je vous propose donc d'ouvrir une petite phase de questions-réponses. Vous pouvez donner votre avis, poser une question. Monsieur ?

Patrick MARTY

Bonjour. Je voudrais que vous nous expliquiez pourquoi vous ne gardez pas la propriété de ce que vous construisez.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Bien sûr. Alors, pour plusieurs raisons.

La première, c'est que ce sont des investissements lourds et qu'une entreprise de service aujourd'hui n'a pas les moyens financiers de financer toute seule tous les projets qu'elle développe.

La deuxième, c'est qu'en matière de développement touristique et hôtelier, aujourd'hui, c'était moins le cas il y a 20 ou 30 ans, les opérateurs sont des opérateurs d'exploitation. Leur engagement financier est un engagement d'exploitant, ce n'est pas un engagement de propriété immobilière. Il y a des fonds spécialisés pour cela, il y a des investisseurs qui attendent qu'on leur verse un loyer garanti qui leur sert de rendement, mais vous trouverez très peu d'opérateurs touristiques qui sont aujourd'hui propriétaires de leurs murs. Ce sont avant tout des exploitants. L'engagement financier que nous prenons est un engagement de paiement de loyers. C'est un engagement lourd, sur le long terme. Cette approche du modèle économique sera développée lundi à Nérac.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Vous fabriquez ces logements, etc. Vous les vendez et en échange on vous les donne en location et vous, vous payez un loyer. Sur quelle durée ?

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Les loyers sont différents selon la nature des propriétaires. Ce qui intéresse le plus les personnes dans cette salle, c'est la partie des équipements sur lequel notre engagement est effectivement de 20 ans. Je pense que le président BILIRIT en dira peut-être un mot tout à l'heure. Le crédit qu'envisage de contracter le département est un crédit sur 20 ans, qui sera intégralement remboursé, et même au-delà, par les loyers que versera Pierre & Vacances. Quand je dis « même au-delà », c'est-à-dire que la capitalisation des loyers est bien supérieure au montant de l'emprunt.

Patrick MARTY

Ce que je comprends, c'est que vous n'allez pas supporter pendant les 20 ans l'entretien.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Pas du tout, on supporte totalement l'entretien. Le bail que nous signons est un bail double net. Nous supportons la totalité de l'entretien pendant toute la durée de nos engagements, c'est-à-dire la maintenance, la rénovation, les installations techniques. C'est un peu comme un immeuble de bureaux. Ce n'est pas du tout comme d'autres formes de propriété. C'est un loyer double net.

Philippe RIGHINI, société RIGHINI

Une question sur le choix des matériaux. J'aimerais savoir quels sont les critères de ces choix.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets - Pierre & Vacances Center Parcs

S'agissant des matériaux, il faut distinguer les *cottages* des équipements. S'agissant des *cottages*, vous avez vu l'image qui a circulé très rapidement tout à l'heure. Notre choix est de construire des *cottages* en ossature bois. Ils seront entièrement en bois, ainsi qu'éventuellement le plancher bas, mais cela reste encore à l'étude. Cela représente 27 000 mètres carrés de plancher, construction entièrement ossature bois.

La partie équipements, ce sont des bâtiments à l'architecture plus extraordinaire et qui fait appel à de nombreux matériaux. Les structures des parties aquatiques par exemple sont prioritairement en bois également, plutôt en lamellé collé. Il y a bien sûr davantage de béton dans la partie équipements que dans la partie *cottages*.

C'est pour les matériaux de gros œuvre, de structure, bien sûr pour les matériaux de second œuvre et de finitions intérieures, les choix sont beaucoup plus vastes. Cela dépend beaucoup des projets de décoration. Nos hébergements et nos parties de service sont extrêmement décorés. Une foultitude de matériaux sera utilisée avec des critères de choix qui n'oublient pas tous les aspects environnementaux.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Pour rappel, les *cottages* sont les maisons.

Madame ?

Mathilde LEBOEUF

Bonjour, Mathilde LEBOEUF, j'habite près de Duras. On a une activité avec mon mari de tourisme. Nos chambres d'hôtes ne concurrencent pas Center Parcs, je vous rassure tout de suite, même si on axe beaucoup sur la nature. Je voulais simplement poser une question. Vous avez dit au départ qu'il y avait des projets de 800 *cottages* initialement. Vous êtes passé à 400 *cottages*. Je sais qu'il y a des gens qui cogitent à Center Parcs. Est-ce que vous pressentez que l'avenir du tourisme du XXI^e siècle sera moins un tourisme de masse et plus un tourisme écologique ? Vous surfez, je comprends bien, sur la vague. Mais qu'est-ce qui fait que vous êtes passé de 800 à 400 *cottages* dans votre concept ?

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Je crois qu'on va essayer de l'expliquer tout à l'heure. Effectivement on ressent un peu ce que vous dites, c'est-à-dire qu'il faut faire des unités plus petites. Pour nous la grosse difficulté est d'arriver à avoir les équipements que les clients attendent, c'est-à-dire notamment l'équipement aquatique fort. Cela dépend bien évidemment de la zone de chalandise dans laquelle nous nous situons, qui est un petit peu moins forte ici que quand on est dans la périphérie parisienne où effectivement la population est beaucoup plus nombreuse. Nous avons aujourd'hui trois Center Parcs dans la périphérie parisienne. Il y a aussi surtout cette volonté d'une plus forte intégration territoriale par des unités plus petites, ce qui nécessite moins de terrain, et qui sont beaucoup plus en synergie avec l'environnement. Une fois encore, le choix de Pindères et de Beauziac, avec la proximité de Casteljaloux, n'est pas du tout anodin. Nous ne pourrions pas faire ce type de concept novateur pour nous si nous n'étions pas dans un tissu touristique plus fort. C'est pour cela que le choix s'est tourné vers le périmètre autour de Casteljaloux.

Quant aux gîtes, je vous remercie de votre propos. Il est clair que dans notre analyse, la complémentarité est évidente. Il n'y a pas du tout de concurrence comme vous l'évoquiez. Il y a au contraire complémentarité parce que les gens découvrent une région qu'ils ne connaissent pas forcément, ont envie d'y venir. Ils viennent peut-être quelques jours avant et restent quelques jours après, apprécient d'autres formes de tourisme et cela leur donne envie de... Il y a également aussi l'aspect notoriété touristique. Il est clair qu'à partir du moment où on s'installe dans un périmètre, on va créer une émulation et une notoriété, on va faire un peu de communication. Tout ceci va dans le bon sens et profite à tout le monde.

Yann SPIESSER

Bonjour, Yann SPIESSER, je suis directeur adjoint d'un village de vacances et habitant du Mas-d'Agenais. J'ai deux questions. Une pour messieurs les élus concernant une liaison verte qui est mentionnée entre Le Mas-d'Agenais et Casteljaloux et qui apparaît dans le fascicule de l'accueil. Je ne sais pas si c'est une erreur par rapport à la liaison Marmande – Casteljaloux, mais je n'ai jamais entendu parler d'une liaison Mas-d'Agenais – Casteljaloux. C'est juste pour confirmation.

Jacques BILIRIT, Vice-Président du Conseil départemental

Il n'y a effectivement pas de liaison verte entre Le Mas et Casteljaloux. C'est la voie verte qui prend l'ancienne voie ferrée Marmande – Casteljaloux, sur laquelle les communautés d'agglomération et de communes sont en train de travailler.

Yann SPIESSER

C'est ce qui me semblait. Ceci dit, cela reste une bonne idée quand même.

Pour messieurs les responsables de Center Parcs, pour l'accès aux équipements de Center Parcs, je voudrais des précisions sur les conditions d'accès et sur la façon dont vous gérez cet accès. J'imagine que la clientèle de Center Parcs est prioritaire sur l'accès aux équipements, ce qui paraît tout à fait normal. Quelle organisation mettez-vous en place dans les autres centres pour l'afflux pour ne pas que l'accès aux équipements soit saturé ? Avez-vous une politique particulière pour l'accueil des personnes en situation de handicap, que cela soit dans la bulle ou dans les autres équipements en place sur Center Parcs ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

La réponse a été faite, je pense, sur la liaison voie verte.

Le plus proche des Center Parcs jusqu'à présent était celui de Sologne et celui du Bois aux daims en Vienne qui a ouvert l'année passée. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont déjà eu la chance de vivre l'expérience Center Parcs, mais l'expérience se fait habituellement en séjour sur la semaine, du lundi à 15 heures jusqu'au vendredi à 10 heures, et sur le week-end, arrivée le vendredi à 15 heures et départ le lundi à 10 heures. On ouvre depuis maintenant cette année à la flexibilité des séjours de façon à être adaptés aux nouveaux modes de vie et aux nouveaux modes de consommation. On reprend aussi maintenant des séjours du samedi au samedi ou des séjours plus courts sur les week-ends.

Pour répondre à votre question principale, le flux se fait donc généralement le lundi et le vendredi, avec 20 % étalé sur les autres jours de la semaine. Ça, c'est la clientèle en séjour. Sur 400 *cottages* on va pouvoir imaginer de 1 000 à 1 200 personnes sur les séjours.

Sur la clientèle en entrée à la journée, ce seront les personnes de Marmande, de Casteljaloux, de Pindères et de tout l'environnement direct ou les clients des gîtes, car on ouvre sur les partenariats. Ces séjours à la journée se font habituellement en lien avec la capacité de l'Aqua Mundo. 95 % des personnes en entrée à la journée viennent pour l'espace aqualudique. On l'ouvre donc au nombre de personnes adapté, en simultanément, de façon à garantir la sécurité de l'espace aqualudique. Cela se fait par réservation. Il y a un site internet avec réservation préalable pour les entrées à la journée.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Est-ce que cela répond à votre question monsieur ?

Alors, sur le handicap ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Nous construisons bien entendu des *cottages* PMR, c'est-à-dire des *cottages* accessibles pour les personnes handicapées. Toute la structure du centre village et l'espace aqualudique sont complètement accessibles également aux clients handicapés. On a des clients très fidèles. La fondation est là par exemple, qui vient chaque année sur le site de Chaumont et utilise nos services très régulièrement.

Sur certains sites on a le label Tourisme et handicap et on travaille également sur d'autres labels un peu plus poussés.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Je vous propose de poursuivre cette séquence dans laquelle on parle du projet au global.

Peut-être une intervention importante, que l'on attendait, de Jean-Pierre LIMOUSIN qui est le Président du CESER, le Conseil économique, social et environnemental de la région. Monsieur LIMOUSIN, vous êtes un acteur comme on les appelle dans le cadre des concertations. Il est prévu que vous vous exprimiez et puis on pourra poursuivre le débat autour du projet ensuite.

Jean-Pierre LIMOUSIN, Président du CESER (CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL)

Merci beaucoup de m'accueillir. Monsieur le Vice-président du Conseil général, monsieur le Président du Pays, monsieur le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat, chers collègues à plusieurs titres, mesdames et messieurs les directeurs, je suis désolée qu'il n'y ait pas beaucoup de paritarisme à la tribune et je ne suis pas là pour le rééquilibrer. Mesdames et messieurs, je viens, invité par les organisateurs à m'exprimer au nom du Conseil économique et social sur le projet qui vous est présenté aujourd'hui.

J'articulerai mon propos très bref en quatre temps. Qu'est-ce que le Conseil économique et social ? Puisque vous avez demandé ce que vient faire un paysan de Limoges qui s'appelle Limousin aujourd'hui à Marmande. Deuxièmement, quel est le mode d'expression du Conseil économique et social sur ce dossier ? Pourquoi a-t-il été saisi ? Comment s'est-il exprimé ? Troisième point : quelles ont été ses préconisations ? Et quatrième point : quel est le constat que l'on peut faire aujourd'hui ?

Premier point : qu'est-ce que le Conseil économique, social et environnemental ? C'est une assemblée prévue par le Code des collectivités territoriales qui est chargé d'administrer et de gérer la région aux côtés du Conseil régional. Le Conseil régional ne peut pas statuer sur un dossier dans lequel il engage ses finances, ne peut pas

voter son budget ou ne peut pas voter son compte administratif sans avoir au préalable consulter le Conseil économique et social. Ce Conseil économique et social est composé de trois grands corps : un corps qui représente les activités économiques où on va retrouver les artisans, les industriels, les exploitants agricoles, un deuxième corps où on va retrouver les représentants de toutes les organisations syndicales françaises et un troisième corps plus hétérogène, mais très intéressant, qui va rassembler aussi bien les associations, les coopératives, les mutuelles, l'université, le monde du tourisme, les associations de personnes âgées ou les organismes sociaux tels que l'URSSAF ou les ASSEDIC. Tout ce monde est amené à porter des appréciations sur les sujets sur lesquels le Conseil régional est amené à se prononcer. Cette assemblée fonctionnait exclusivement sous une forme Aquitaine jusqu'au 1^{er} janvier 2016. Il fonctionne maintenant sous la forme Nouvelle Aquitaine ou Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Je suis donc en train de reprendre un dossier géré par mes prédécesseurs et dont j'assume l'entière responsabilité.

Deuxièmement, quel est le monde d'expression du Conseil économique, social et environnemental sur le sujet qui nous retient ce soir ? Tout simplement, comme le Président du Conseil régional ne peut pas se prononcer sans avoir saisi le Conseil économique et social, le Président ROUSSET dans l'ancienne mandature, en mars 2015, a saisi le Conseil économique, social et environnemental puisqu'il était amené à arrêter une position sur la participation financière que le Conseil régional est amené à prendre dans le montage juridique et technique qui vous a été présenté. Comme il y a une incidence financière pour le Conseil régional, il y a la consultation automatique et obligatoire du Conseil économique et social. Le Conseil économique et social, quand il se prononce, ne va pas, comme ce soir, conduire un débat public en consultant tous ceux qui à titre divers peuvent être amenés à avoir une appréciation sur le sujet. C'est ainsi que, quand l'assemblée s'est prononcée au mois de mars de l'année dernière, elle n'a pas consulté le Conseil départemental, elle n'a pas consulté les pays, elle n'a pas consulté les maires, elle s'est simplement exprimée en fonction du dossier qui lui était fourni par le Conseil régional. C'est à partir des documents fournis par le Conseil général que l'assemblée a été amenée à formuler une expression.

Les préconisations qu'elle a formulées sont au nombre de quatre. Premièrement, l'assemblée a dit qu'elle aimerait avoir des retombées en matière d'emplois, sur l'économie et l'économie locale qui doivent être mieux précisées. On voit très bien qu'entre le dossier qui a été présenté au mois de mars 2015 et le dossier qui vous est présenté aujourd'hui ce dossier a été l'objet d'évolutions. C'est un travail qui évolue, comme vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le Directeur. Deuxième recommandation formulée, c'est de faire en sorte que les contrats de travail à durée déterminée et que les contrats de travail à temps partiel soient le plus réduits possible par rapport à l'ensemble des embauches qui sont susceptibles d'intervenir, en évitant autant que faire se peut qu'il y ait cumul entre les contrats à durée déterminée et les contrats de travail à temps partiel. Vous l'avez déjà exprimé tout à l'heure, mais on verra qu'à partir du moment où vous êtes en train d'étaler les jours d'entrée et les jours de sortie, mécaniquement les crêtes d'activité qu'il peut y avoir et qui peuvent générer du temps partiel ou des contrats à durée déterminée ont vocation à être atténuées par ce nouveau mode de gestion que, je crois, vous n'envisagiez pas il y a un an. Troisième recommandation : une étude plus approfondie des incidences environnementales. On verra dans l'affolant dossier qu'on a là que des travaux considérables ont été menés dans ce domaine puisque vous nous avez indiqué que du mois de mars 2015 au mois de mars 2016 vous avez conduit une année complète sur les quatre saisons une étude environnementale, ce qui correspond au vœu qu'avait formulé l'assemblée en ayant des études environnementales plus poussées. Un dernier point que préconisait l'assemblée était d'avoir une démarche de concertation locale autour du projet à favoriser. Alors, concerter, ça veut dire quoi ? La concertation est une discussion en vue d'aboutir à un accord. Et je crois que ce qu'a souhaité l'assemblée du Conseil économique, social et environnemental de la région Aquitaine il y a un an c'est qu'il y ait justement une concertation de la nature de celle qui a lieu aujourd'hui, sous votre autorité monsieur le Garant. On sait à quel point une enquête d'utilité publique donne un rôle tout à fait déterminant à un garant et je me réjouis que vous ayez une responsabilité de cette nature dans ce projet, pour faire en sorte que la population, que tous les acteurs qui souhaitent, qui subissent, qui redoutent ou qui attendent ce projet aient l'occasion de pouvoir s'exprimer.

C'est pourquoi, mesdames et messieurs, je crois qu'un an après la formulation qu'a pu faire l'assemblée dans la composition qui était la sienne, après un an de modifications, de réajustements, de rectifications qu'il y a pu y avoir, ce projet aujourd'hui est sans doute bien meilleur qu'hier et sans doute encore moins bon que demain.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Merci beaucoup monsieur. Je vous propose de poursuivre notre discussion autour du projet dans tous ses aspects, dans toutes ses dimensions. Si vous avez l'envie de vous exprimer avant que l'on passe à notre partie thématique consacrée à l'emploi et aux retombées économiques, c'est le moment.

Madame COQUILLARD

Bonsoir. Simple citoyenne. J'ai lu avec attention le rapport du CESER de mars, qui posait quand même pas mal de questionnements. Il est vrai qu'au niveau de l'environnement, *a priori* il y a eu un travail de fait, mais le CESER mettait en garde, si j'ai bien compris, notre département sur la somme que cela allait coûter, sur ce que le département aurait à payer. Il faisait également une préconisation, à savoir que cet argent pourrait servir à un plan de formation au niveau du travail dans notre département. Je ne suis pas une spécialiste, mais j'ai envie de dire très simplement à nos élus que j'aurais aimé qu'il y ait une réflexion sur un tourisme vert, sur un tourisme équitable, parce que le Lot-et-Garonne le mérite. Si on pouvait éviter, c'est très spontané, que le Lot-et-Garonne ressemble à un autre département. Je trouve triste cette sorte d'uniformisation de la France. Messieurs et madame les élus, travaillez, ayez de l'imagination et nous, on sera les premiers à vous suivre. Là en l'occurrence, je reconnais le travail, mais je ne suis pas satisfaite en tant que citoyenne.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Les élus ont été interpellés.

Jacques BILIRIT, Vice-Président du Conseil départemental

Oui, je ne sais pas si je vais apporter une réponse complète, mais au moins continuer la discussion là-dessus. Vous parliez de plans de formation, mais tout à l'heure il va y avoir un exposé sur la façon dont l'emploi va être appréhendé là-dessus. On va en parler juste après.

Sur la partie investissements que cela représente pour le département. Oui, c'est un investissement, un investissement important, c'est une évidence. C'est en même temps un investissement, ce n'est pas une subvention, c'est un investissement sur lequel nous aurons un remboursement intégral et pour lequel dans 20 ans nous serons propriétaires après avoir été remboursés intégralement.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Au bout de 20 ans, vous devenez propriétaires.

Jacques BILIRIT, Vice-Président du Conseil départemental

Exactement. Après, est-ce que nous devons porter cette politique publique ou pas ? C'est cela la question qui nous est posée. Au niveau de cette entité, l'aspect n'est pas de venir investir pour Center Parcs. L'aspect est ce que cela peut apporter au département. La réponse que l'on porte aujourd'hui est que la notoriété d'un tel établissement va nous permettre donner une visibilité au département. Cela va permettre de continuer la réflexion par rapport à ce que vous disiez, c'est-à-dire est-ce que l'on ne devrait pas réfléchir à un projet de développement qui soit nature, qui soit environnemental, qui soit écologique, tel que vous le disiez.

Si vous avez suivi la presse, la semaine dernière, on a lancé les états généraux du tourisme et on n'a pas lancé les états généraux pour Center Parcs. On a lancé les états généraux du tourisme. Il y avait 170 professionnels qui étaient présents à ce lancement. Il y a un travail qui va durer tout au long de l'année 2016 pour des préconisations qui arriveront fin d'année 2016, justement pour essayer d'imaginer quel pourra être le projet de développement touristique, puisque ce sont bien des états généraux du tourisme que nous avons lancés. Chose que l'on va faire avec les professionnels et également avec les habitants puisque les habitants pourront intervenir. Il y aura la possibilité pour tous les habitants d'intervenir et de donner leur avis là-dessus. Il y aura ce travail-là qui va être fait. Les choses ne sont pas, à mon sens, en opposition. Je crois que nous avons besoin sur le département de projets, de porteurs de projet et nous avons besoin de défendre une image. Quels sont les éléments majeurs que nous avons dans le département ? Il est évident que la nature, le paysage font partie des éléments forts. Aujourd'hui, ce qui est un autre élément fort, c'est tout l'aspect itinérance douce, on va l'appeler comme ça. Actuellement on a pratiquement 4 500 kilomètres de randonnée sur le département et c'est tout ce travail-là qu'on est en train de faire. Encore une fois, je ne pense pas que les choses soient en opposition.

Il n'empêche qu'aujourd'hui on est dans des moments de rupture, me semble-t-il, en termes de tourisme, parce que les façons du tourisme ont complètement changé. Les gens ne partent plus longtemps, mais ils partent plus souvent moins longtemps, parce que nous avons une rupture technologique. Aujourd'hui le touriste a en face de lui une tablette ou un ordinateur et il a 300 destinations possibles qui sont pratiquement aux mêmes coûts, que ce soit en France ou à l'étranger, avec les bas coûts de transport. Comment notre département peut arriver à exister et à avoir une notoriété ? C'est toute la question sur laquelle on est. Nous avons besoin aussi d'éléments phares pour pouvoir le faire. C'est l'analyse que nous avons aujourd'hui là-dessus, mais je suis toujours prêt à en discuter. Si

on a lancé les états généraux du tourisme, c'est bien parce que nous pensons que les choses doivent s'élaborer collectivement pour trouver la meilleure réponse au défi qui nous est donné.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

On a une dernière question ?

Cyril SARRAZIN, société KUBEX

Bonjour. Cyril SARRAZIN, société KUBEX. Nous sommes constructeurs modulaires ossature bois et je souhaitais savoir de quelle manière aurait-on accès aux appels d'offres.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Ça, c'est parfait. On garde votre question pour la phase sur les retombées économiques. Monsieur ?

Jacques DUCASSE

Jacques DUCASSE, retraité. Moi, ce qui me choque un peu, ce sont ces sommes énormes d'argent. Paraît-il que vous allez être exonérés de certains impôts pendant cinq ans ? Est-ce vrai ? Ensuite, le duc de Gascogne nous impose une LGV pas très loin de votre Center Parcs. Ça, ce n'est pas très bien. Nous allons contribuer un peu par nos impôts à Center Parcs. Au fait, avec mes impôts, est-ce que j'aurai le droit de venir visiter, parce que mes moyens de retraité ne me permettront pas de venir chez vous, est-ce que j'aurai le droit de visiter une fois le Center Parcs terminé ?

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Bien sûr que vous aurez le droit de visiter. On organise effectivement des visites pour les habitants, notamment la première année, parce que c'est un événement, une curiosité, c'est bien naturel. Tout à l'heure, cela a été évoqué sur la question de monsieur, il y a également la possibilité de venir passer la journée et de profiter des équipements comme tout client qui viendrait d'un peu plus loin. La réponse est claire.

Jacques DUCASSE

Pas gratuitement. J'ai payé mes impôts, pourquoi pas une fois la visite gratuite ?

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Vos impôts sont investis comme on l'a expliqué tout à l'heure. De toute façon, il y aura des accès privilégiés qui vous seront expliqués tout à l'heure pour les habitants des communes proches.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Ça, c'est pour la partie visite. Exonération d'impôts, demandait monsieur.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Pour moi, il n'y a pas d'exonération d'impôts. Il y a peut-être quelques exonérations sur certains types de charges sociales, mais c'est vraiment très minime. Il n'y a pas d'exonération fiscale. Les seules exonérations fiscales qui ont existé et qui n'existent plus aujourd'hui concernaient l'investissement immobilier pour les investisseurs, pas pour l'exploitation.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Pas pour vous, mais pour ces caisses de retraite, *etc.*

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Et pour les particuliers. Aujourd'hui, ces dispositions fiscales meurent de leur belle mort le 31 décembre 2016 et aucune disposition nouvelle n'est prévue, donc nous ne sommes pas du tout dans cette logique-là. La seule exonération, mais cela n'en est pas une, c'est le remboursement de la TVA, dans la mesure où les investissements étant assortis d'un bail commercial, comme n'importe quel immeuble ou commerce en pied d'immeuble. Quand vous achetez un local commercial, vous l'achetez hors TVA puisque vous assortissez votre achat d'une mise en location avec un bail commercial, donc vous récupérez la TVA. Ce n'est pas une disposition exceptionnelle, c'est lié au caractère commercial de l'activité.

Jacques DUCASSE

S'il vous plaît, n'avez-vous pas un projet de gare LGV ?

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Monsieur demande si vous n'avez pas un projet de gare LGV, il s'inquiète.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

On est très modeste, ne vous inquiétez pas.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Il n'y a pas de voitures, il n'y aura pas de train non plus.

Jacques DUCASSE

On peut le prendre pour une plaisanterie, mais étant donné que monsieur ROUSSIN nous impose la LGV ainsi que ce gouvernement, il n'y a pas un rond, pas un euro en caisse pour ce projet, mais nous allons payer quand même. Nous allons le subir. Et ça, peut-être que beaucoup de gens ici l'ignorent, mais c'est très grave. À côté de votre Center Parcs, croyez-vous ne pas avoir de nuisance ?

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Non. Bien sûr, on a regardé où était le fuseau de passage du LGV, il est suffisamment éloigné pour qu'il n'y ait pas de nuisance ni visuelle ni sonore.

Jacques DUCASSE

Parce que vous auriez pu éventuellement aider à contrer ce projet.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

On s'éloigne un petit peu là. De l'autre côté ?

Annie REIGNIER, Association Sauvegarde des landes et coteaux de Gascogne

Annie REIGNIER, membre de la SLCG. Notre association sera évidemment très vigilante par rapport à tous les problèmes environnementaux, on l'a déjà dit dans les autres réunions, d'autant plus que l'on a été échaudé lors des débats sur la LGV qui ont donné ce que l'on sait. Nous, on se pose plusieurs questions par rapport aux infrastructures routières. On est dans une zone là-bas où les routes sont très étroites. Quant au fonctionnement de la piscine, qui va être vidangée, les pollutions générées par ces vidanges, l'obligation de maintenir à 29 degrés, etc. On se pose effectivement des questions : est-ce que le département a les moyens de financer un tel projet bien qu'il y ait des retombées fiscales importantes ? Au regard de ce qui se fait dans les autres Center Parcs où les touristes ne sortent pratiquement pas du lieu où ils sont en vacances, est-ce que vous avez mesuré l'impact du projet sur le tourisme local, sachant que Casteljalous a déjà plusieurs lieux aquatiques, comme la piscine, les

thermes, le lac. Center Parcs est une entreprise, donc doit faire du chiffre : est-ce qu'elle a intérêt à ce que ces autres lieux fonctionnent ?

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Beaucoup de choses différentes. En tout cas, il y a cette dernière interpellation sur les touristes qui ne sortent pas. Et puis on vous a posé aussi des questions sur le point de vue environnemental.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Je vais vous répondre rapidement, mais on va entrer dans le détail dans les minutes qui suivent sur la façon dont ce nouveau concept va vivre et sur la volonté de le faire vivre encore plus en synergie, je l'ai expliqué rapidement tout à l'heure, avec le territoire. Quand on dit que les gens ne sortent pas de Center Parcs, je l'ai dit tout à l'heure, c'était probablement vrai il y a 20 ans. Cela l'est de moins en moins. Tout à l'heure on vous montrera des chiffres des études que nous avons réalisées sur la façon dont les gens sortent. Le projet que nous envisageons à Casteljaloux ou à Pindères et Beauziac, proche de Casteljaloux, c'est bien parce qu'il y a Casteljaloux et ses équipements touristiques présents. Sans cela, un projet de Center Parcs pourrait s'installer n'importe où. Non justement. Celui que nous avons ouvert dans la Vienne, dans la même région Aquitaine, l'été dernier, est à proximité de bon nombre de lieux touristiques importants, que ce soit Fontevraud ou un des châteaux de la Loire, ou le Futuroscope. Vous n'avez qu'à interroger les exploitants de ces installations qui vous démontreront à quel point la fréquentation a augmenté depuis que Center Parcs est là. C'est aussi vrai en Moselle. Mais tout à l'heure on va vous montrer des chiffres qui vont vous permettre de vérifier à quel point les gens sortent et sortent à la fois pour faire à la fois des activités touristiques et ludiques et en second lieu aller faire des courses, aller à la pharmacie, au supermarché ou chercher de l'essence. Et bien évidemment les restaurants qui sont aussi à proximité. Les gens aujourd'hui sont beaucoup plus curieux qu'il y a 10 ans et c'est une des raisons pour laquelle nos Center Parcs de demain sont plus petits que ceux d'hier. C'est pour créer ces partenariats encore plus forts, encore plus approfondis avec leur environnement et notamment leur environnement économique et touristique.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Il y avait aussi la question environnementale, si vous voulez répondre d'un mot. Madame disait qu'elle serait très vigilante.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Sur l'aspect environnemental on a fait, je crois, l'autre jour, lundi, une réunion à Beauziac sur ce sujet. Il a été expliqué, je ne sais pas si vous étiez là, madame, tout ce que nous avons fait et tout ce que nous allons faire en la matière pour minimiser les impacts de notre projet.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Et même ce qu'on a vu, c'est conserver des zones d'intérêt patrimonial.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Toutes les zones sensibles, vous l'avez vu sur le plan, sont protégées. Ce sont des zones qui seront interdites à la circulation des piétons. Il y aura une protection notamment au bord du lac avec un petit grillage pour interdire aux personnes, aux enfants et aux animaux d'aller vagabonder dans toute cette zone fragile, fragile au sens environnemental, riche au sens de la biodiversité, comme ce sera le cas de la zone nord du terrain et comme cela sera le cas de l'espace naturel sensible que créera le département au sud.

Raymond GIRARDI, Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne

Sur l'aspect financier qui a été soulevé, je tiens à préciser qu'il y a une réunion pour cela à Nérac, lundi prochain, où on ira beaucoup plus en profondeur sur l'ensemble des financements. Juste pour confirmer cet aspect sur ce qu'évoquait Jacques BIRILIT, dans aucun cas les collectivités, que ce soit la région, le département ou la communauté de communes, n'ont souhaité entrer dans le champ d'une subvention qui serait donnée à Pierres & Vacances, mais plutôt dans un cadre d'investissement, avec un retour à 100 % sur investissement. C'est le choix

qui a été fait. Je crois que c'est pas mal. À la fin, on est propriétaire de la partie village au bout de 20 ans, ce qui me semble une préservation maximum des deniers publics et des finances des collectivités. C'est un choix qui a été fait. Ce sera bien de venir à Nérac lundi prochain pour venir plus dans le détail.

Sur la partie environnement, il faut bien savoir que c'est un aspect qui nous a énormément préoccupées, les collectivités, depuis le début de ce projet. Il y a eu une étude environnementale extrêmement précise, générale, des quatre saisons, pour recenser sur le site les aspects qui ont un intérêt environnemental et ceux qui en ont moins. Je tiens juste à préciser qu'au départ sur ce site il n'y avait pas de caractère particulier lié aux aspects environnementaux. Ce n'était pas en zone Natura 2 000, ce n'était pas non plus une ZNIEFF. Malgré tout, suite à l'étude, des zones – on l'a vu sur le document tout à l'heure – ont été reconnues pour leur intérêt environnemental au niveau de la flore et au niveau de la faune. Effectivement cela a été repéré. On a préservé ces parties puisque le département va les acquérir. On a acheté à peu près 40 hectares pour en faire un espace naturel, voire un espace naturel sensible qui permettra de préserver effectivement tous ces petits endroits qui ont vraiment un caractère et un aspect particulier. On a été soucieux de cette question.

Pour ce qui est de la suite et de la supervision du projet, on a souhaité aussi au niveau du département qu'un Comité de pilotage se mette en place pour arriver à suivre le projet régulièrement. On est dans la phase du Plan local d'urbanisme et le permis sera déposé un petit peu plus tard. Le Comité de pilotage est composé des acteurs du territoire, que ce soient les associations, les élus, tous ceux qui sont intéressés par ce projet, pour pouvoir être effectivement un garant, si on peut l'appeler ainsi, tout au long de l'élaboration du projet, pour s'assurer que Pierre & Vacances tiennent ses engagements et respecte effectivement ce qui a été retenu au niveau environnemental, au niveau financier, au niveau économique, au niveau de l'intérêt des entreprises de notre territoire pour qu'elles prennent la plus grande part possible dans la réalisation du projet, dans tous ces aspects fondamentaux qui pour nous, au niveau des élus, nous semble extrêmement importants.

Après il y a la diversité des projets qui sont faits au niveau du tourisme. Je crois que le Lot-et-Garonne, comme le disait tout à l'heure Jacques BILIRIT, s'est bien développé sous toutes les formes de mise à disposition d'équipements pour les touristes. Ça, c'est une autre formule qui a la particularité de durer 365 jours par an et qui est un petit peu originale en termes de fonctionnement. Donc je crois qu'il y a un bon équilibre entre le tourisme rural traditionnel et cette formule spécifique qui est une façon de pouvoir faire connaître notre région et amener sûrement des touristes qui ne viendraient pas naturellement avec l'offre d'aujourd'hui et qui pourraient être intéressés par cette forme d'offre. C'est la diversité de l'offre qui fera la richesse du développement touristique de notre territoire.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Alors j'ai vu qu'il y avait encore une question. On va la garder pour un peu plus tard si vous voulez bien. Je voudrais qu'on entre dans notre partie thématique consacrée à l'emploi et aux retombées économiques. On aura à nouveau l'occasion d'échanger. Vous aurez à nouveau l'occasion de poser des questions. On peut commencer par parler de la phase de chantier. Cela dure deux ans, n'est-ce pas, le chantier ? Qu'est-ce qui se passe pendant cette phase de chantier ? Et on parlera de la phase d'exploitation après. Éric MAGNIER, à vous la parole sur la phase chantier, emplois, retombées économiques à ce moment tout à fait particulier du projet.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du groupe Pierre & Vacances

Oui, je vais commencer par parler des emplois et des retombées économiques pendant cette phase chantier. Qu'appelle-t-on phase chantier ? C'est la phase de construction qui devrait s'étaler entre le deuxième trimestre 2018 et l'ouverture prévue au deuxième trimestre 2020. Deux ans de chantier pendant lesquels nous estimons, et je pense que nos estimations sont très proches de la réalité compte tenu de notre expérience sur les précédents chantiers de construction de Center Parcs, que le nombre d'ouvriers qui seront présents sur le site atteindra 500 personnes. Bien sûr, c'est assez variable en fonction des périodes de travaux. Cela va crescendo. C'est pendant les 10 ou 12 derniers mois, pendant la dernière année surtout, que le nombre de 500 personnes présentes sera pratiquement constant. Ces chiffres correspondent bien sûr à peu près à la moitié de ce que nous avons connu lors de la réalisation des Center Parcs précédents. Vous avez les chiffres à l'écran. Par exemple, en Moselle, 900 personnes et 1 000 personnes pour la construction du dernier Center Parcs de la Vienne qui a ouvert l'été de l'année dernière.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Qui est deux fois plus grand.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du groupe Pierre & Vacances

Qui est deux fois plus grand, donc un volume de travaux à peu près du double. Je dois dire que notre estimation du coût des travaux, des travaux qui seront réalisés, est d'environ 110 millions d'euros. Bien sûr l'estimation n'est pas encore très précise parce que le projet est en cours de finalisation. C'est à peu près 100 ou 110 millions de travaux qui seront injectés dans l'économie pour la construction des *cottages*, des équipements, avec une grosse partie de travaux d'aménagement et de paysage.

Au passage on peut relever que nous insérons dans nos clauses d'appel d'offres et dans l'ensemble de nos marchés de travaux des clauses d'incitation des entreprises pour favoriser au maximum le recrutement de personnes en difficulté, soit à la recherche d'un emploi de longue durée ou bénéficiaires de minima sociaux. D'ailleurs je pense, on ne l'avait pas fait lors des précédents débats publics, mais je pense que l'on mettra en ligne la clause précise qui est insérée dans tous nos appels d'offres, dans les règlements d'appel d'offres et qui est reprise dans l'ensemble des marchés de travaux signés avec les entreprises. Bien sûr, ce n'est pas nous qui recrutons les ouvriers, ce sont les entreprises à qui sont attribués les marchés de travaux, mais le respect de ces conditions de favoriser les personnes qui en ont le plus besoin est un de nos critères lors de nos appels d'offres et est expressément repris dans l'ensemble des marchés de travaux.

Comment allons-nous organiser les appels d'offres ? D'abord en concertation avec les chambres consulaires, la Chambre des métiers, la Chambre du commerce et de l'industrie, mais également la Chambre d'agriculture qui peut être concernée par un certain nombre de nos travaux pour tout ce qui concerne la forêt ou le paysage, nous allons lancer à la fin de cette année 2017 une information sur la nature des travaux qui seront à réaliser, aussi bien les travaux de construction des *cottages* que la construction des équipements, tout ce qui est voirie, réseau et également le paysage et les espaces verts. Aujourd'hui il est encore trop tôt pour le faire puisque les architectes, paysagistes, urbanistes, n'ont pas encore posé le crayon. Nous sommes en pleine phase de conception.

Après le mois de septembre-octobre, nous aurons demandé les autorisations, permis de construire en particulier, nous serons à même d'organiser avec les chambres consulaires et les collectivités dont le département et la région des réunions d'information où on présentera de façon très détaillée les ouvrages à construire : *cottages* construction ossature bois, les équipements, en particulier l'espace aquatique, qui sont bien évidemment des constructions beaucoup plus techniques que les *cottages* eux-mêmes. Cette phase d'information devrait permettre, en concertation toujours avec les chambres consulaires et les collectivités, de bien identifier les entreprises locales, régionales susceptibles de répondre à nos appels d'offres et également de faciliter leur regroupement. Même si c'est un domaine de dimension réduite par rapport à ce que nous avons l'habitude de faire, cela reste quand même un très gros chantier. J'ai cité le montant des travaux, plus de 100 millions d'euros. Donc il est évident que les entreprises de taille petite ou moyenne ont peut-être plus de difficulté pour répondre aux appels d'offres. Ce sera, je pense, le travail des chambres consulaires de les aider à s'organiser, se fédérer pour travailler ensemble main dans la main. On a cette expérience pour les dernières opérations que nous avons menées en Moselle, dans la Vienne en particulier. Je crois d'ailleurs que les représentants des chambres consulaires du département ont pu rencontrer leurs homologues du département de la Vienne qui ont dû leur expliquer comment ils ont réussi à faire se regrouper des entreprises parfois concurrentes, mais qui à l'occasion de ce projet ont appris à travailler ensemble et ont pu décrocher une très grosse partie du montant des travaux. Je vais y revenir plus précisément tout à l'heure.

Deuxième point important que l'on peut tout de suite annoncer : au-delà de cette période d'information qui permettra à tout le monde de s'organiser, nous avons l'engagement d'organiser nos appels d'offres par corps d'état séparé. L'ampleur des travaux qui sont à réaliser pourrait laisser penser que peut-être nous travaillons en entreprise générale, ce qui n'est jamais le plus favorable pour les entreprises de taille moyenne ou régionale. C'est tout à fait contraire à nos habitudes. Et encore plus que d'habitude ici, nous avons la volonté de travailler en corps d'état séparé et de découper l'ensemble des marchés de travaux par secteur. Il y a donc 400 *cottages* à construire et plusieurs équipements, il n'y a pas que le centre village avec l'espace aquatique, mais également un certain nombre de petits équipements de taille plus modeste. Ce chantier de 400 *cottages* sera découpé autant que faire se peut, bien sûr en restant raisonnable, on ne peut pas gérer un trop grand nombre de petits chantiers au sein du site. Mais la possibilité sera laissée dans les appels d'offres à toutes les entreprises de répondre sur de plus petits secteurs, 500 ou 100 *cottages*. Ce sera pour les entreprises locales et régionales une opportunité supplémentaire de pouvoir décrocher les appels d'offres.

Quels sont les résultats ? On espère bien évidemment faire aussi bien que ce que l'on a fait sur les réalisations précédentes. Vous voyez s'afficher des chiffres importants : la proportion des marchés de travaux qui ont pu être attribués aux entreprises régionales lors de la construction du Centre Parcs de Moselle qui a été livré en 2010 si je ne m'abuse. 77 % du montant des marchés de travaux ont pu être attribués à des entreprises régionales. Sur les 23 % restants, à signaler quand même que la moitié des marchés a été sous-traitée à des entreprises de taille régionale. Il y a 77 % qui sont tout à fait Alsace-Lorraine et la moitié des autres marchés sous-traités par les entreprises attributaires à des entreprises régionales. Le score sur la Vienne est un petit peu différent, mais quand même 71 % des marchés de travaux ont pu être attribués à des entreprises de Poitou-Charentes. L'objectif et

notre engagement sur le Center Parcs de Lot-et-Garonne sont bien évidemment d'atteindre ce score de l'ordre de 75 %. Avec l'aide des collectivités et des chambres consulaires, cela va de soi.

Voilà, je crois que c'est terminé pour ce focus sur les retombées économiques pendant la phase chantier et je vais laisser la parole pour la période d'exploitation.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

On a le temps, on va prendre quelques questions. On avait la question d'ailleurs de monsieur qui disait « comment est-ce que je fais pour répondre à un appel d'offres ? » Mettons-nous à la place d'un entrepreneur. Qu'est-ce que vous lui conseiller de faire aujourd'hui ? Il faut qu'il se rapproche de la chambre consulaire dont il dépend ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets - Pierre & Vacances Center Parcs

Première étape, venir aux réunions qui seront organisées à partir d'octobre ou peut-être novembre et décembre, pendant lequel on l'informer sur les travaux qui seront à réaliser. C'est la première étape. Je pense que tout sera clair à partir de ce moment-là. Cela lui permettra de juger de la taille du chantier, de la nature des travaux et de se situer par rapport aux besoins.

Monsieur, je pense, l'expliquera tout à l'heure, la Chambre des métiers sera présente à ses côtés pour l'aider ou si les marchés de travaux sont trop importants pour l'aider à trouver les partenaires adéquats.

La première étape, ce sont donc les réunions d'information qui sont réalisées à la fin de l'année.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

On a deux acteurs qui vont s'exprimer dans quelques instants, mais on peut prendre quand même quelques interventions. Monsieur ?

Cyril SARRAZIN, Société KUBEX

Simplement, comment saurons-nous que les réunions sont organisées ?

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Par quel moyen est-ce qu'on est informé ? Monsieur BAZZOLI va vous répondre dans quelques instants, je pense.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets - Pierre & Vacances Center Parcs La meilleure formule pour nous est que les chambres consulaires soient moteurs sur ce sujet. Je parle des chambres consulaires, mais j'ai oublié de parler de toutes vos organisations professionnelles qui travaillent bien sûr de concert et qui sont extrêmement importantes pour toute cette phase d'information et de préparation des appels d'offres.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Monsieur BIRILIT disait tout à l'heure « je vois qu'il y a beaucoup de chefs d'entreprise ». Par curiosité, est-ce que les chefs d'entreprise veulent bien se signaler en levant la main ?

Ah oui effectivement. Parfait.

Une intervention. Je vous en prie, monsieur.

Monsieur GALANT, CITEA

Bonjour. Je suis monsieur GALANT, je dirige un bureau d'études d'infrastructures. Je voulais savoir si l'équipe de maîtrise d'œuvre est complètement désignée aujourd'hui.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du groupe Pierre & Vacances

L'équipe de maîtrise d'œuvre est partiellement désignée, mais le bureau d'études infrastructures et le maître d'œuvre infrastructures ne sont pas encore désignés. On va d'ailleurs lancer très prochainement un appel à candidatures pour cette prestation. Il ne s'agit pas d'appel d'offres au sens propre du terme, mais de consultation. On a procédé un peu de la même façon pour la désignation des maîtres d'œuvre bâtiment, que ce soit pour les *cottages* ou pour les équipements, également pour le bureau de contrôle technique, le bureau de coordination SPS, on a réalisé un certain nombre de consultations restreintes qui ont permis de désigner les maîtres d'œuvre.

Je dis d'ailleurs au passage un mot de nos architectes. L'architecte des *cottages* est un architecte du Pays basque qui s'appelle Patrick AROTCHAREN et l'architecte des équipements est un architecte bordelais, cabinet Art'Ur.

Pour être vraiment très précis sur votre question, effectivement la consultation pour le maître d'œuvre VLD aura lieu... Je ne suis pas certain que l'on puisse l'organiser en juillet, mais c'est l'objectif.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Une dernière intervention de monsieur et ensuite il y en a d'autres. Mais ne vous inquiétez pas, le débat va continuer. On va écouter monsieur BAZZOLI.

Christian FEDOUX, Président du syndicat BTP du Lot-et-Garonne

Bonjour, Christian FEDOUX, Président du syndicat BTP du Lot-et-Garonne. Je voulais savoir ce que représentait pour vous une entreprise locale, si c'était une entreprise du Lot-et-Garonne ou de la région Aquitaine ou de la Nouvelle Aquitaine ? 71 % c'est flatteur, mais...

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets - Pierre & Vacances Center Parcs

Local, pour moi cela veut dire en priorité le Lot-et-Garonne, mais bien évidemment lors des appels d'offres, on déborde sur la région. La priorité, on va du plus petit au plus grand. Il n'est pas certain que l'ensemble des marchés de travaux, surtout dans des proportions aussi importantes que celle que je vous ai indiquées, puisse être confié uniquement à des entreprises du Lot-et-Garonne, mais l'objectif numéro 1, c'est cela.

Christian FEDOUX, Président du syndicat BTP du Lot-et-Garonne

Le jugement ne se fait que par le prix, ou vous faites une vraie sélection en fonction de leur origine locale ou pas ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets - Pierre & Vacances Center Parcs

Le prix est bien évidemment un élément important, mais je n'ai pas de souvenir à peu de détail près qu'on n'ait pas réussi à trouver un terrain d'entente avec une entreprise locale ou régionale à partir du moment où son prix est décent. Si les écarts de prix restent faibles, on arrive toujours à trouver un terrain d'entente. Mais il est évidemment qu'il faut que l'entreprise locale ou régionale soit dans une fourchette de prix en phase avec les mieux placés. Dans ce cas-là en général on arrive toujours à trouver un terrain d'entente.

Christian FEDOUX, Président du syndicat BTP du Lot-et-Garonne

Au vu de l'investissement consenti par le Conseil départemental du Lot-et-Garonne, il est évident qu'on vous encourage à essayer d'amener au bout les entreprises du Lot-et-Garonne.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets - Pierre & Vacances Center Parcs Vous avez vu les résultats, ils étaient affichés à l'écran. 75 % de plus de 100 millions d'euros, ça représente beaucoup.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

C'est un souhait de votre part, j'ai l'impression, d'associer le plus possible...

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets - Pierre & Vacances Center Parcs

Oui, de toute façon, cela correspond aussi à nos besoins. On n'est pas seulement constructeur. Vous allez le voir un peu plus tout à l'heure. On est surtout exploitant touristique. On est là pour *ad vitam æternam*. Et donc c'est très important pour nous d'avoir des entreprises locales présentes. Maintenant vous le savez, dans un chantier, tout ne va pas toujours très bien, il y a des réserves, il y a des désordres qui sont à reprendre pendant l'année de parfait achèvement, voire au-delà. Donc pour nous, c'est important d'avoir des entreprises locales, même pendant la phase chantier. Ce serait folie que de confier nos marchés de travaux à des entreprises trop éloignées. Le temps de réactivité ne serait évidemment pas le même. Notre souhait est donc de travailler le plus possible avec des entreprises très proches du site.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Madame ?

Mathilde LEBOEUF

J'ai envie de dire « Encore heureux ! ». Sur notre petit territoire, tous les gens qui font des projets de rénovation de chambres d'hôtes et qui aiment leur territoire ont fait bosser le couvreur du coin, le plombier. Je trouve que toutes ces diapos... J'ai envie de dire « mais encore heureux qu'il y ait ce souci de faire travailler les entreprises locales. » Ou alors, dans quel monde on vit ? Quand on parle retombées économiques locales, pour moi, ceux qui font souvent le plus travailler les entreprises locales, ce sont souvent des gens qui ont des projets fort modestes et qui connaissent les entreprises du coin, qui ne présentent peut-être pas aussi bien que ça. Mais je trouve ça naturel, normal et il n'y aurait même pas besoin de montrer ça. 75 %, cela devrait même être plus. 75, 80, 85. Mais ça franchement, encore heureux, ou alors, ce serait le pompon !

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets - Pierre & Vacances Center Parcs

Vous avez raison, madame, c'est la meilleure solution. C'est un petit peu plus difficile pour un chantier de cette importance. Bien évidemment un artisan n'a pas la capacité de répondre à un marché de travaux pour 20, 50 ou 40 *cottages*, je ne parle même pas des 400, dans un délai de deux ans, qui peut paraître assez long, mais qui est loin de l'être. En revanche, même les artisans trouvent leur place au sein de nos chantiers. Vous allez en entendre un petit plus pendant la phase d'exploitation. Pendant cette période d'exploitation, c'est encore plus facile pour nous, bien évidemment et tout à fait naturel, comme vous le dites, ce serait absurde de faire autrement, de passer tous les contrats de maintenance avec des entreprises purement locales, voire même des artisans.

Mathilde LEBOEUF

Si vous êtes sur une démarche bas carbone, on essaie d'être sur du local.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets - Pierre & Vacances Center Parcs

Tout à fait. Non seulement pour l'entreprise, mais également pour les matériaux.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Les matériaux viendront...

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets - Pierre & Vacances Center Parcs

Le plus possible localement.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Monsieur BAZZOLI, c'est à vous. Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat, on vous écoute.

Philippe BAZZOLI, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat

Heureusement que j'interviens, car je vois que vous avez déjà presque tout dit. Mais cela ne fait rien, je vais quand même m'exprimer. Simplement, déjà, j'ai fait une petite réflexion quand vous avez annoncé le nom des architectes : « Tiens, ça commence bien. » Le premier est de Bayonne, l'autre je ne sais pas d'où il est, mais il n'est pas du Lot-et-Garonne. Bordeaux, c'est notre capitale, mais ils ne sont pas du Lot-et-Garonne. C'est pour ça que j'ai dit « ça commence mal ».

Alors, pourquoi les chambres de métiers et les chambres de commerce ? Nous avons bien sûr été intéressés par ce grand projet. On n'en a quand même pas pléthore dans le Lot-et-Garonne. Quand il y en a un, je crois qu'il faut s'y intéresser. On a donc proposé que les chambres consulaires soient les « clowns loyal », c'est-à-dire que l'on soit au-dessus de la mêlée pour interpeler les organisations professionnelles, toutes, et voir si on peut penser les mettre ensemble et voir comment on peut arriver à faire le chantier. Ça passera par les travaux publics, ça passera par les charpentiers, par tout l'ensemble des entreprises. Moi, je me battrais pour ça. C'est déjà ça. Après je ferai en fonction de ce que les entreprises décideront. Mais si on peut servir au moins d'intermédiaire entre ces messieurs et les entreprises, et bien, je serai là pour me battre. Voilà, je crois que c'est important de le dire. On a été au courant de tout, depuis le début. J'ai dit aux politiques « Et bien, comptez sur moi, je serai là, avec la Chambre des métiers et la Chambre de commerce, nous serons là pour parler de ce chantier, parce qu'il n'y en a pas tous les jours. »

On sera, monsieur, à votre disposition. Nous essayerons d'être compétitifs, puisque je crois que c'est ça qui est important. En termes de qualité, je pense que le Lot-et-Garonne dispose de pas mal d'entreprises. On peut prouver aussi que par des groupements on peut faire de bonnes équipes. On en discutera et on vous fera des propositions. Merci.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Merci, monsieur BAZZOLI.

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Vous vous adressez à Éric, mais vous pouvez aussi vous adresser à moi, parce que sur la phase d'exploitation, avec les chambres consulaires, on a l'habitude de monter nos pages jaunes de façon à référencer toutes les entreprises qui vont pouvoir ensuite nous aider sur la phase d'exploitation pour l'ensemble de la maintenance du site, les espaces verts et autres.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Alors, avant que vous ne preniez la parole, on va écouter monsieur Yves RIGOLE, qui est l'animateur d'une cellule de développement du bois énergie dans le Lot-et-Garonne, au sein de l'interprofession PROMOBOIS.

Yves RIGOLE, PROMOBOIS

Merci. PROMOBOIS est une interprofession qui lie tous les acteurs du monde forestier de l'amont jusqu'à l'aval, avec aussi bien les producteurs que les transformateurs, que la dernière transformation dont fait partie monsieur RIGHINI qui a posé une question tout à l'heure sur la partie construction.

On pourrait rêver peut-être, messieurs, pourquoi pas, puisqu'il y a du bois sur ces parcelles forestières que certains de ces bois soient transformés par les entreprises locales pour arriver dans les bâtiments de vos *cottages*. Cela serait une excellente idée. C'est une proposition à réfléchir. Là, le carbone serait vraiment mis à profit. Je pense qu'avec une bonne exploitation on peut arriver à ce genre de choses et cela a été fait, je crois, sur d'autres projets vous concernant, pour en avoir parlé avec certains de mes collègues.

Au niveau de l'interprofession, il y a toute la partie construction, la partie transformation des bois, mais moi, je suis là plutôt aujourd'hui en tant qu'animateur d'une filière bois énergie au sein de cette interprofession, qui regroupe aussi bien l'animateur sur la partie chaudière, bois énergie, réseau de chaleur, réseau du département SDE 47, que les gens qui animent la propriété, comme la chambre d'agriculture, le CRPF, le Centre régional de la propriété forestière, que des exploitants forestiers, comme Alliance Forêts Bois dont je fais partie, ou d'autres producteurs de plaquette forestière qui ont aussi des plateformes de bois énergie. Ce projet de chaufferie bois sur Center Parcs sur Pindères et Beauziac est un projet pour nous, au niveau de la filière est important. Il n'y a pas encore beaucoup de projets en dehors de celui de l'hôpital de Casteljalous et quelques projets plus au nord du département qui sont assez structurants. On a au niveau de cette filière un besoin de créer de la consommation.

C'est important, car aujourd'hui tous les produits qui sont transformés sur le Lot-et-Garonne en bois énergie partent souvent à l'extérieur, que ce soit sur les Landes, sur le Lot et malheureusement pas dans des zones proches de consommation. Je crois que la consommation affichée sur le projet serait de l'ordre de 4 000 tonnes. C'est un approvisionnement qui peut se faire avec une très grande proximité avec un bilan carbone hyper favorable, je dirais, de par la proximité. Alliance Forêt Bois qui fait partie du groupe au sein de PROMOBOIS a eu l'opportunité avec la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne de gérer une plateforme à Fargues-sur-Ourbise. Fargues-sur-Ourbise, ce n'est pas extrêmement lointain de notre projet Center Parcs. Je pense que cette plateforme qui est en activité depuis plus de 18 mois a une production locale, non délocalisable, car on n'amène pas les bois d'ailleurs de la région où ils poussent, de l'ordre de pratiquement 20 000 tonnes à ce jour. 4 000 tonnes... On a une sérénité pour approvisionner entre tous les partenaires depuis cette plateforme et éventuellement d'autres le site de Center Parcs, aussi bien en proximité, mais en quantité, en qualité et surtout dans la durée. Le type d'investissement chaufferie bois, ce n'est pas une petite chaudière gaz que l'on change tous les ans. C'est un gros investissement qui doit durer presque 20 ans si ce n'est plus.

Très important, une filière qui se positionne pour du long terme avec de l'approvisionnement local. Dans l'intérêt que nous voyons également au niveau de ce projet, c'est bien évidemment le côté social et le côté emploi. Dieu sait si le département du Lot-et-Garonne est un département lié à l'exploitation forestière et à la forêt, nous sommes en plein dedans sur le site. Il y a du pin maritime sur ce site-là. Le travail qui est réalisé par les équipes d'abattage, de débardage, de broyage, de transport de la plaquette, sur 4 000 tonnes, ça peut représenter un équivalent temps plein de 2 à 3 personnes. Ce n'est certes pas aussi important que ce dont on a parlé tout à l'heure, mais c'est sur la durée et c'est encore une fois tout à fait local et non délocalisable.

Je maintiens tout l'intérêt que nous portons à ce dossier au niveau de l'interprofession pour défendre le choix du bois énergie au niveau de dossier. Merci beaucoup.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Merci beaucoup. Alors, on a une intervention.

Jean-Christophe WASNER, journal Sud-Ouest

Bonjour, Jean-Christophe WASNER, journaliste à *Sud-Ouest*. J'avais une question par rapport aux travailleurs détachés. Puisque le BTP est coutumier de l'utilisation de travailleurs détachés et puisque vous voulez faire appel à une main-d'œuvre locale, je voulais savoir si dans vos clauses vous allez demander à ce que l'on évite le recours aux travailleurs détachés, ou éventuellement ce qui se fait dans certains marchés, exiger par exemple que le français soit la langue qui doit être parlée sur le chantier.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Ce n'est pas très facile de répondre à votre question, parce qu'il y a certaines libertés dans le travail, notamment au niveau européen. On est extrêmement vigilant, mais on ne peut pas aller au-delà de ce qui est légal. Les entreprises contractant des marchés sont responsables de gérer les travailleurs et nous sommes responsables de veiller à ce qu'elles le fassent bien. Mais on ne peut pas ne pas respecter les règles de droit, notamment au niveau des marchés européens.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du groupe Pierre & Vacances

Mais vous devez savoir, monsieur, que les obligations du maître d'ouvrage sont en effet très sévères et ont été renforcées ces derniers temps. On est de toute façon extrêmement concerné par le respect de la réglementation nationale et européenne, mais comme le dit Jean-Michel KLOTZ, le recrutement relève de la responsabilité et du risque des entreprises.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Monsieur ?

Bernard BOULITEAU

Je m'appelle Bernard BOULITEAU. Je m'adresse un petit peu au monsieur qui travaille à PROMOBOIS et qui a répondu à la moitié de ma question. Quand vous allez couper des arbres, ces arbres-là, cela fera du CO² en plus dans la nature. Comme il a répondu, il espère que ces arbres-là vont servir à construire les bâtiments, une partie. Par contre, qu'est-ce que vous comptez faire après avoir coupé ces arbres ? Est-ce que vous comptez replanter d'autres arbres pour éliminer ce CO² ? Je sais que vous n'allez pas tout replanter, mais est-ce que vous allez en replanter une partie ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets - Pierre & Vacances Center Parcs

Oui, ce n'est pas qu'une partie. C'est la totalité des surfaces défrichées, déboisées, qui doivent être compensées par des reboisements pour des surfaces équivalentes. On a rencontré lors de la réunion, lundi je crois... Il y a déjà deux ou trois opportunités qui nous ont été proposées et présentées pour pouvoir reboiser et replanter sur le territoire lui-même. On est à l'écoute des propositions qui pourront nous être faites.

Je dois dire d'ailleurs que le reboisement est tout à fait supérieur à la surface réellement déboisée, parce que ce que l'on appelle surface défrichée du point de vue administratif inclut des zones où nous ne coupons pas les arbres, mais qui sont quand même considérées comme défrichées du point de vue administratif, parce qu'ayant perdu leur destination strictement forestière. On va être amené à replanter des surfaces supérieures à ce qui sera vraiment coupé.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Monsieur, je vous en prie.

Un participant dans la salle

S'il vous plaît, pour le monsieur de PROMOBOIS, vous avez dit que vous alliez couper des bois un peu partout... Les sylviculteurs très petits comme moi, qui n'ont que quelques minuscules hectares, n'ont pas droit aux subventions, au-dessous de 10 hectares. Qu'est-ce que vous prévoyez pour nous ? Parce qu'après avoir coupé des pins, on pourrait éventuellement mettre d'autres essences.

Yves RIGOLE, PROMOBOIS

Là, dans le cas présent, il est certain que la surface qui va être défrichée sera reboisée par des réglementations qui sont nationales et applicables. Sur la partie des propriétaires qui aujourd'hui produisent aussi bien du bois d'œuvre, du bois d'industrie pour les papeteries que du bois énergie sur leur parcelle, c'est un choix personnel. Effectivement il n'y a pas de subvention. Je ne vais pas reprendre tout ce qui s'est fait suite à la tempête Klaus, je pourrais vous en dire beaucoup, mais ce n'est pas du tout l'objet aujourd'hui, mais on est prêt, au niveau de la profession, à vous conseiller, à vous appuyer, à trouver des solutions. Il y a des choses qui sont en cours de réflexion avec l'ADEME pour aider la petite propriété forestière à reboiser, avec de la diversification bien entendu.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Merci monsieur. Alors madame ?

Adeline SAINT-GERMAIN, conseillère en insertion

Adeline SAINT-GERMAIN, conseillère en insertion pour le syndicat mixte du pays d'Albret. Je souhaiterais revenir sur une préconisation du CESER concernant le non-cumul des CDD et le non-cumul des temps partiels, ainsi que sur la notion de clause dans l'appel d'offres pour inciter les entreprises à employer certains demandeurs qui se trouveraient un peu plus en difficulté que d'autres. Est-ce qu'on pourrait justement approfondir ces critères de recrutement ? Quels sont les publics ciblés ? On est quand même sur un territoire où on a un fort taux de précarisation de l'emploi avec des demandeurs d'emploi un petit peu éloignés, peu qualifiés. Est-ce que vous pouvez préciser ces critères et ces clauses donnés aux entreprises sur l'appel d'offres ? Est-ce que vous allez respecter les préconisations du CESER concernant le non-cumul des CDD ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets - Pierre & Vacances Center Parcs

Alors, c'est une question qui ne concerne pas seulement la phase chantier, mais aussi la phase exploitation. Mon collègue Vincent vous répondra sur la première partie de votre question. S'agissant des critères qui sont insérés dans nos règlements d'appel d'offres et dans nos marchés de travaux, les clauses sont effectivement très précises. Je ne vais pas vous les détailler là à l'instant. Je vous propose, je le disais tout à l'heure, de les mettre en ligne sur le site internet. Bien sûr ces critères ne sont pas figés. Je vous invite peut-être à nous faire des suggestions si vous les trouvez peut-être incomplets sur certains points. C'est très long, il y a bien deux pages précises. N'hésitez pas à nous faire des suggestions. Ce ne sont pas des choses figées, on est à même de les modifier, de les compléter, de les améliorer. Au contraire on est tout à fait preneur de vos suggestions. Voilà pour les critères concernant la phase chantier.

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Est-ce que vous souhaitez que je vous réponde tout de suite ou je peux prendre un petit peu de temps pour vous répondre dans quelques minutes ?

Merci beaucoup.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

On va passer de toute façon à la deuxième partie, qui est la partie phase d'exploitation. Toujours emploi et retombées économiques, mais cette fois-ci pendant la phase d'exploitation. On va en parler avec vous, Vincent POTTIN.

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Jean-Michel KLOTZ vous a fait tout à l'heure une présentation du concept. Je vais revenir sur les six piliers qui composent ce concept. Le premier, c'est la nature. Le deuxième, c'est le *cottage*, l'hébergement. Le troisième, c'est l'eau, l'espace aquatique et l'eau extérieure. Le quatrième, ce sont les activités de loisirs. Le cinquième, c'est le bien-être. Le sixième, c'est le pilier le plus important, sans quoi rien ne pourrait avoir lieu, c'est le service. En l'occurrence, ça va être les 300 collaborateurs qui vont travailler à terme sur le site.

Vous voyez à l'écran la répartition de ces emplois, à la phase de développement actuel, parce que ce n'est pas tout à fait précis. On a encore quelques développements à finaliser. Mais il y a 60 emplois pour la restauration, 18 pour les boutiques, toute la partie supérette, 45 pour les activités d'accueil, réception, loisirs, 40 pour les accueils et l'administration et 137 pour le nettoyage et la maintenance du site. Donc environ 300 emplois avec 85 % de CDI et 60 % de temps complet. 60 % de travailleurs à temps complet, c'est ce que nous avons aujourd'hui sur le périmètre de Center Parcs France avec cinq sites. C'est l'objectif que nous souhaitons vraiment atteindre. Normalement cela devrait être mieux, parce que vous l'avez entendu tout à l'heure, rappelé par monsieur LIMOUSIN, nous travaillons sur la flexibilité de nos séjours. Toute la partie liée au nettoyage, en l'occurrence c'est 27 000 mètres carrés de *cottage* que nous devons nettoyer habituellement les lundis et les vendredis, le fait de flexibiliser les séjours permet d'étaler et de proposer aux agents techniques de nettoyage des contrats qui sont beaucoup plus longs, en terme de durée hebdomadaire de travail, et qui permettent effectivement de limiter ce temps partiel.

On a des attentes auprès de nos collaborateurs et on a des engagements nous-mêmes envers eux. Les attentes liées à nos collaborateurs, c'est le sourire. Avec le Pôle Emploi, je pense que madame DARRICAU va en reparler tout à l'heure, nous mettons en place des sélections qui ne sont pas faites par rapport au cursus professionnel, au CV, mais principalement par rapport à la capacité d'accueillir les clients. La polyvalence et la disponibilité. Nous, l'engagement que nous avons auprès de nos collaborateurs, ce sont d'abord des conditions de travail liées à la rémunération, le troisième mois, la prime d'ancienneté, l'accord RTT avec l'annualisation du temps de travail, une mutuelle de groupe, la prévoyance, un restaurant d'entreprise intégré au projet, des services de navettes. Je ne sais pas si elles seront aussi importantes que ce qu'elles peuvent être sur les autres domaines Center Parcs en France, mais habituellement nous avons trois ou quatre circuits, les lundis et les vendredis, pour aider les collaborateurs qui n'ont pas de moyen de mobilité à venir sur le site pour réaliser les missions d'entretien et de nettoyage. Et des conditions préférentielles pour venir sur le site en famille. Nos collaborateurs peuvent venir avec leurs enfants, avec leur famille proche sur le domaine, quand ils le souhaitent, sur leur temps de loisir.

En 2015 sur les quatre domaines français, hors Vienne qui vient d'ouvrir, on avait 2 190 emplois dont 87 % de CDI et 63 % de temps complet. L'organisation des séjours en deux arrivées dont on a parlé tout à l'heure, les lundis et

les vendredis, est en cours d'adaptation. Aujourd'hui, sur les cinq sites français on est à près de 20 % de séjours flexibles, ce qui nous permet d'améliorer et d'augmenter le nombre d'heures de travail pour nos collaborateurs.

Je reprends l'exemple du Center Parcs de la Vienne. Ça a été à peu près 6 000 candidatures. Le recrutement s'est effectué à 77 % de CDI. On est un tout petit peu en dessous de la moyenne nationale, mais c'est normal, c'est un site en lancement, en développement. 65 % en temps complet. 359 personnes. 70 % de personnel féminin et 71 % étaient demandeurs d'emploi. Ça, ça répond à votre question de tout à l'heure. Il y a effectivement avec le Pôle Emploi une sélection de candidatures qui se fait par la capacité à accueillir et prendre en charge nos clients, à les écouter et à anticiper leurs besoins et leurs demandes. Ensuite il y a des formations. Des formations métiers. On fait un diagnostic avec les acteurs locaux de l'emploi. Je vous donne un exemple, en Moselle, on a dû vraiment travailler sur les emplois liés à la restauration et au service de cuisine. En Vienne on a travaillé sur les formations métiers liées aux maîtres nageurs sauveteurs. On ne peut pas dire aujourd'hui, ça va être un travail fait avec l'ensemble des acteurs de l'emploi de la région de Casteljalous et de Marmande, pour bien diagnostiquer quels sont les besoins en termes de métier en local et en termes de formation. Généralement on anticipe des formations un à deux ans avant l'ouverture du site. Ensuite il y a des formations d'adaptation au poste de travail. Pour le nettoyage, par exemple, nous avons une méthode propre, qui s'appelle Albatros, que nous mettons en œuvre auprès de l'ensemble de nos collaborateurs. C'est une formation que nous essayons de qualifier diplômante.

Je vais revenir sur les rémunérations. Aujourd'hui nos collaborateurs sont sous contrat dépendants du syndicat professionnel des Résidences de tourisme (SNRT). Nos rémunérations liées au treizième mois, liées aux avantages sur les grilles contractuelles sont pour les niveaux 1 à 4 de 6,43 % supérieures aux grilles habituelles. Et pour les agents de maîtrise un peu plus de 32 %, mais ce n'est peut-être pas une référence sur ces deux niveaux, parce que ça touche beaucoup moins de personnes.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

On voit en bleu la grille du SNRT, Syndicat national des résidences de tourisme, et en vert, ce sont vos chiffres à vous. Effectivement les salaires pratiqués chez vous sont supérieurs à la grille syndicale.

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

J'ai parlé des formations.

Après, les retombées économiques. Il y a plusieurs retombées. Jean-Michel KLOTZ a parlé des taxes, contributions, revenus pour les collectivités territoriales. Il y a également tous les clients qui consomment des produits et des services en dehors du parc. Cela répond à la question de madame REIGNIER. 63 % ou 62,7 % de nos clients sortent du parc pendant leur séjour. C'est une analyse qui n'a pas été faite par nos soins, mais par le Comité départemental de la Moselle. 41,5 % pour les achats, 9,4 % pour aller au restaurant et 50,9 % pour les visites touristiques. Ensuite pour les achats, en grande surface, commerce et détail. Les 50,9 % pour visites touristiques... Nos clients sortent de plus en plus. On fait régulièrement des analyses auprès de nos clients et auprès de nos prospects. En 2006 on avait interrogé 2 500 clients et prospects et on leur avait demandé les motifs de leur séjour chez Center Parcs ou en court séjour chez nos concurrents. Majoritairement : l'espace aqualudique, la nature, se retrouver en famille, arrivaient en 2006 en tête. Aucun des interrogés ne faisait mention de visites locales et de découverte de la région. On a refait en 2015 auprès de 2 500 clients et prospects Center Parcs la même analyse et la visite, les sorties, la découverte régionale, l'intégration à l'artisanat ou aux métiers de bouche est arrivé en deuxième position après l'espace aqualudique. C'est important de noter qu'aujourd'hui nos clients sortent, mais demandent également que l'on fasse la promotion en interne de l'ensemble des activités touristiques à proximité directe.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Et ce sera le cas ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Ce sera le cas. On a des exemples concrets. On avait commencé en 2007 avec la délégation de service public sur le site de L'Ailette où le département de l'Aisne avait intégré un premier point d'information touristique à côté de nos réceptions principales.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

C'est-à-dire une personne en propre qui est là, pour faire de l'accueil, etc.

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Oui, tout à fait. Des personnes du département qui viennent et qui font la promotion touristique. Pour donner un exemple, l'office du tourisme de Laon avait vu une augmentation de ses flux de plus de 15 % dans l'Aisne à notre ouverture en 2007. C'était déjà le démarrage de cette requête de découverte. Ensuite en 2010, on a continué avec la mise en place directement intégrée du point d'information touristique et la promotion avec un travail avec la région et le département sur l'ensemble des sites touristiques et des activités d'artisanat ou de métiers de bouche à voir et à découvrir sur un rayon de 50 kilomètres autour du domaine. Ça, ça a été mis en place en Moselle. Si vous connaissez un peu la région de Sarrebourg, il y a un très beau parc animalier qui s'appelle le parc de Sainte-Croix. Ce parc accueillait avant notre arrivée en 2010 220 000 visiteurs par an et aujourd'hui on nous a parlé de 275 ou 280 000 visiteurs à l'année. La dame qui avait une chambre d'hôte est partie, mais le parc a créé maintenant des logements insolites, qui ne sont pas du tout en concurrence avec nous, au même titre que les gîtes et les chambres d'hôte. Il y a un travail de synergie qui se crée pour le client et ces sites sont complètement complémentaires.

Ensuite on a travaillé en Vienne. On a continué. Le point d'information touristique est resté. Les personnes de l'ATV, l'Agence touristique de la Vienne, sont à nos côtés pour faire la promotion des sites touristiques tout autour du domaine. On a monté des films de présentation et des activités touristiques locales et de la région. Et en plus on a dédié une boutique aux produits régionaux. Le monsieur de la Chambre de commerce est parti, mais on a travaillé avec leur Chambre d'agriculture et nous avons référencé une centaine de producteurs régionaux. Aujourd'hui la boutique sur ce site qui fait 800 *cottages* génère un chiffre d'affaires approximatif de 40 000 euros par mois. C'est un vrai succès et ça montre qu'en plus du tourisme tous les métiers de bouche et les produits de filière courte sont vraiment demandés.

C'est le point sur les acteurs économiques locaux.

En Vienne nous avons mis en place deux marchés régionaux, le jeudi et le samedi, où les producteurs locaux viennent promouvoir leurs produits directement à l'intérieur du domaine sous forme de marché local. Tout à l'heure on parlait de l'approvisionnement en bois, ça, c'est plutôt sur le site de la Moselle, nous travaillons avec une structure qui a créé six emplois et qui produit l'intégralité de nos plaquettes pour notre biomasse.

L'étude Utopie 2013. Les retombées globales : 19,6 millions d'euros sur un parc de 800 unités, 7,4 pour les achats, 1,1 million versé pour les propriétaires des *cottages* résidents localement, 5,8 millions pour les salaires des collaborateurs et 5,3 millions pour les dépenses des clients, dépenses hors site. C'est une étude réalisée par un cabinet indépendant.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

C'est-à-dire que les clients qui viennent dépensent 25 % de leur argent hors du site. C'est ça ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Ils dépensent 5,3 millions... il y a également les retombées induites, directes et indirectes.

Voilà, j'espère avoir été clair. S'il y a des questions ?

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Peut-être que l'on va demander à madame DARRICAU de venir s'exprimer tout de suite si vous le voulez bien et puis on prendra l'ensemble de vos questions ensuite. Madame DARRICAU, vous êtes un acteur aussi, comme l'on dit. Directrice territoriale de Pôle Emploi.

Odile DARRICAU, Directrice territoriale de Pôle Emploi

Je vais être brève, je vous rassure, car l'heure commence à être tardive. Je monte à la tribune pour répondre à la remarque de monsieur LIMOUSIN qui déplorait qu'il n'y avait pas beaucoup de femmes. Je serai donc la caution de la soirée.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Merci de votre présence, madame.

Odile DARRICAU, Directrice territoriale de Pôle Emploi

Moi, je représente les équipes Pôle Emploi qui vont travailler sur ce projet, mais qui ne vont pas travailler toutes seules sur ce projet. C'est un projet important pour le département, donc on sera fortement mobilisé, mais on sait que d'autres partenaires autour de nous attendent ce projet avec impatience. Je pense aux missions locales, je pense aux équipes d'accompagnement social du Conseil départemental, je pense à Cap emploi pour les personnes handicapées. Moi, ce qui m'intéresse dans ce projet, c'est qu'il y a trois principes ou trois valeurs que nous partageons.

D'abord un souci de transparence. On a pu déjà discuter avec Pierre & Vacances et vous avez le souci que l'information sur les emplois qui vont être proposés soit largement diffusée, que l'on touche un maximum de personnes. Les Lot-et-Garonnais doivent connaître les emplois qui doivent être proposés. Dans les engagements que nous, Pôle Emploi, prenons avec Pierre & Vacances, c'est de contribuer à une parfaite information des personnes qui se manifesteront. Généralement sur ces projets-là, ce sont plusieurs milliers de candidatures qu'il faut traiter. On mobilisera les moyens nécessaires pour que toutes les candidatures qui se sont exprimées aient un maximum d'informations sur les postes proposés, sur les conditions d'emploi et sur le processus de recrutement.

Le deuxième principe, me semble-t-il, c'est l'accessibilité. Il faut que ces emplois profitent aux personnes qui résident à proximité du centre. Il faut que les personnes, y compris les personnes qui traversent des périodes de chômage longues, puissent accéder à ces emplois. Vous avez parlé du recrutement et de la méthode que vous utilisez avec nous. C'est une méthode, la méthode de recrutement par simulation, qui casse les codes du recrutement habituel, qui permet de sortir du CV qui est traditionnel et qui est utile aussi, mais qui quelquefois passe des candidatures qui pourtant seraient utiles. Le sourire par exemple ne se voit pas sur un CV, mais se voit avec la méthode de recrutement par simulation. C'est une méthode qui est centrée sur les qualités personnelles des candidats et qui permet de présenter à l'entreprise des candidatures éprouvées.

Le troisième principe, c'est l'anticipation. Il ne faut pas arriver impréparé à cette opération, parce que la qualité de service au client dépendra aussi de la qualité des salariés que vous choisirez. Il faut que l'on s'y prépare, longtemps à l'avance. Le Conseil régional aidera par des formations, Pôle Emploi et les OPCA se prépareront aussi. On vous aidera à former les salariés, pour que chacun ait sa chance d'accéder à ces emplois-là. Quelquefois il faudra commencer les formations deux à trois avant l'échéance d'ouverture du parc. On procédera avec l'ensemble des partenaires et avec Pierre & Vacances à un diagnostic pour pouvoir très rapidement savoir qu'est-ce qu'on aura besoin de mettre en place comme formation.

Comme je participe surtout à la phase exploitation, je voulais quand même dire que Pôle Emploi s'intéresse aux emplois du chantier. Là aussi des demandeurs d'emploi attendent ces emplois-là. Je voudrais aussi m'adresser aux artisans. Lorsque vous allez répondre aux appels d'offres, vous aurez la préoccupation de savoir si vous êtes pris à l'appel d'offres, si vous allez avoir les salariés. Vous avez sûrement déjà une petite équipe autour de vous, vous aurez peut-être besoin de l'agrandir. Nous, on s'inscrira aussi dans ce processus avec le Conseil régional et avec les OPCA, on essaiera aussi d'anticiper sur les besoins de salariés qualifiés que vous aurez, y compris sur le chantier et sur le bâtiment.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Merci madame.

Vincent POTTIN ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Oui, il y a un point que j'ai oublié de mentionner tout à l'heure. Sur le site de la Vienne, lorsque nous avons ouvert, avec l'ensemble des services de l'emploi, nous avons recruté 71 % de demandeurs d'emploi, dont 50 % qui étaient de longue durée. Ce travail de formation, de parfaite organisation entre l'ensemble des services, de connaissance

des besoins et du diagnostic de l'emploi sur place, nous permet de cibler et de caler ces formations qui permettent la réinsertion.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Un petit moment de questions pour terminer la soirée. Monsieur, je vous en prie.

Jacques DUCASSE

Toujours moi. Si je veux par exemple changer d'emploi. Actuellement, j'ai un boulot, mais je voudrais rentrer chez vous. Est-ce que vous allez me fermer la porte, puisque j'entends dire que l'on prend en priorité les chômeurs ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

On prend en priorité les chômeurs, on a un rôle social d'intégration territoriale et on prend les personnes motivées. Effectivement 71 % de chômeurs en Vienne, c'était le même pourcentage en Moselle. Mais il y a eu aussi en Moselle et en Vienne des personnes qui ont changé de métier, qui ont eu du succès, qui sont passées de l'industrie ou même des services. Tout à l'heure, on parlait aussi de la logique d'intégration territoriale et de lien entre l'intérieur et l'extérieur. Il y a aussi des vocations qui se sont créées. On commence à travailler avec le centre équestre de Casteljaloux. J'expliquais à monsieur VANLAERE que son collègue du centre équestre à proximité du site de Moselle et l'ensemble des activités poneys du site de Moselle... Il est toujours agriculteur, il fait du mouton, mais il était aussi comptable chez ISAGRI. Il a abandonné cette partie-là pour monter ce projet, il a développé son centre équestre et aujourd'hui c'est un de nos meilleurs partenaires. Oui, il y a toujours la possibilité. Il y a de nombreux cas de personnes qui ont changé de métier et de direction par notre arrivée.

Au lancement du site, car c'est un point important aussi, tout à l'heure on parlait *ad vitam æternam* comme disait Éric, mais c'est vrai sur cinq ans, dix ans, l'ouverture n'est pas le moment ultime. On est sur du 50, 10, 15 ans et le site s'intègre aussi dans la durée.

Si vous voulez changer de métier, mais j'avais compris tout à l'heure que vous étiez retraité ? Si vous voulez revenir aux affaires...

Jacques DUCASSE

À partir de quand peut-on poser sa candidature et directement à vous, sans passer par Pôle Emploi ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

On en a parlé avec Madame DARRICAU. On va avoir des candidatures dès maintenant. Quatre ans avant, il va y avoir des personnes qui vont être motivées à se réinsérer ou à changer de métier et à se préparer pour les futurs métiers. On a une cellule qu'on met. Il y aura une seule boîte aux lettres, c'est le Pôle Emploi, mais au démarrage on sait qu'on va recevoir... Les élus vont recevoir aussi beaucoup de candidatures. On va essayer de mettre tous ces ruisseaux sur une seule rivière de façon à pouvoir les gérer. On donnera des premières réponses qui seront des réponses assez globales, mais on garde toutes les candidatures pour ensuite les prendre en charge.

Il y aura des formations. On a parlé tout à l'heure des ateliers. Il y aura des ateliers emplois. Sur à peu près douze à quinze mois avant l'ouverture, on fera des informations collectives pour présenter nos métiers de façon à ce que l'ensemble des demandeurs d'emploi et ceux qui veulent changer de métier puisse vraiment les intégrer.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Madame ?

Adeline SAINT-GERMAIN

Est-ce que vous êtes ouvert à d'autres méthodes de recrutement que celle de Pôle Emploi via la MRS, comme des recrutements de salariés dans l'insertion par l'activité économique ou par d'autres types de contrats ? Je pense

notamment aux contrats jeunes, comme les emplois d'avenir, qui seraient sur des postes beaucoup moins importants, j'entends bien, dans un premier temps, mais qui permettraient éventuellement un développement assez intéressant sur le territoire.

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

On utilise aussi ces sources-là. Avec les départements, on travaille sur les contrats avenir. Mais majoritairement il y a un point, c'est le Pôle Emploi. L'ensemble des acteurs, on peut parler des missions locales, on peut parler du département, l'ensemble des réseaux se mobilise autour du projet. On ne ferme la porte à aucune opportunité.

Annie REIGNIER, Association Sauvegarde des landes et coteaux de Gascogne

Je dois avoir des lectures très orientées ou obsolètes parce que j'ai vu que dans la majorité des Center Parcs qui existent, les emplois étaient à 9 heures de travail par semaine pour un salaire de 240 euros par mois. Est-ce que les négociations ont été rudes avec les élus locaux pour arriver à une telle offre sur le projet de Center Parcs de Casteljaloux ? D'autre part, est-ce que la personne du CESER est encore là ? Je lis dans son rapport que si l'on devait prendre en compte le ratio aides publiques / emplois créés, soit environ 130 000 euros par emploi, « le même niveau d'investissement consenti sur ce territoire au profit des acteurs locaux pourrait certainement générer une autre dynamique de développement porteuse d'un nombre d'emplois plus conséquent. » Est-ce que cette personne peut commenter cela ?

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Merci.

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

En toute transparence, je vous ai mis nos grilles de façon à éviter qu'il puisse y avoir incompréhension. En toute transparence on vous a affiché, suffisamment longtemps j'espère, nos grilles sur l'ensemble de nos niveaux. On peut vous le remettre si vous le souhaitez.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

De toute façon les présentations PowerPoint se trouvent sur le site internet.

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Ensuite sur la logique de temps complet ou de temps partiel, pour arriver à 9 heures, c'est effectivement la proportion qui est liée à notre activité, liée aux séjours du lundi au vendredi et du vendredi au lundi qui nous laissent cinq heures de travail pour faire le nettoyage. Sur un site de 800 *cottages*, c'est à peu près 55 000 mètres carrés à nettoyer lorsque nos sites sont complets. Comme on a des taux d'occupation très haut, c'est très souvent.

Aujourd'hui sur le site de Casteljaloux, on va bénéficier en plus du fait qu'on ouvre nos séjours. Aujourd'hui on est à 20 % de séjours qui sont en dehors du lundi et du vendredi. Il y a donc un étalement. Ce sont les mêmes agents techniques de nettoyage qui peuvent réaliser ces travaux. Il y a un autre point qui va être aussi important, c'est que les personnes qui vont nettoyer les 27 000 mètres carrés de *cottages* nettoieront aussi les équipements principaux. On aura donc une proportion en pourcentage qui sera nettement inférieure.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Monsieur LIMOUSIN du CESER.

Jean-Pierre LIMOUSIN, Président du CESER

Sachez que quand je fais 600 kilomètres pour venir vous rencontrer, je ne pars pas avant la fin de la réunion.

Sur la question que vous évoquez, sur laquelle je ne suis pas technicien de haut niveau, mais quand bien même l'investissement public est significatif sur ce projet et qu'il serait peut-être plus ciblé sur d'autres projets, est-ce qu'il y a d'autres projets sur lesquels il faudrait cibler et qui ont la même importance ?

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Moi je voudrais juste rappeler quelque chose. Sur les chiffres que vous rappeliez tout à l'heure, la plupart des salariés de Center Parcs étaient payés 300 ou 240 euros par mois. Vous avez bien vu tout à l'heure que 60 % sont à temps complet, donc par définition ce ne sont pas des salaires de 240 euros. C'est quelque chose qui a été indiqué par certains, mais qui n'est pas du tout le reflet de la réalité, parce que 63 % sont à temps complet. Ils ont donc le salaire dont vous avez la grille sous les yeux.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

D'autres interventions peut-être ?

Michel ZANETTE, société TRI GARONNE

Bonsoir, Michel ZANETTE, je suis directeur d'une PME locale qui œuvre dans le traitement et la valorisation des déchets des professionnels. Peut-être pourra-t-on se rencontrer ? Ma question est tout autre. J'ai pu voir que vous avez sur certains sites des box partenaires. Est-ce que vous pourriez m'en dire plus sur ce sujet-là et est-ce qu'il y en aura ?

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Qu'est-ce que c'est un box partenaire ?

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Notamment en matière de restauration et pour d'autres activités de service et de loisirs on envisage de s'ouvrir, et cela va dans le sens de ce qui a été évoqué, davantage sur le territoire et de faire intervenir à l'intérieur de nos Center Parcs des partenaires dont l'activité professionnelle est extérieure au site, mais qui viennent faire leur activité, présenter leur activité et travailler sur le site avec nos clients. C'est cela l'idée de box partenaires. C'est quelque chose de nouveau que l'on va mettre en place pour ne pas faire uniquement en sorte que les clients aillent à l'extérieur, mais que les partenaires viennent à l'intérieur travailler avec nos propres clients. C'est cela l'idée.

Michel ZANETTE, société TRI GARONNE

Sur quel type d'activité ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

On parlait des restaurateurs, du marché, des producteurs locaux. Cela peut être de la restauration temporaire. Il y a les activités de loisirs. On a des partenariats entre l'externe et l'interne qui sont réguliers. Il peut y avoir, par exemple sur le site de Normandie qui est le plus ancien, on a un partenaire qui vient faire de la démonstration avec des oiseaux, des rapaces. Cela fait la promotion de son site qui est à une quinzaine de kilomètres. Il y a un certain nombre de partenariats comme ça sur l'ensemble des activités de loisirs et d'*entertainment* et de restauration.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Oui, madame ?

Adeline SAINT-GERMAIN

Je souhaiterais revenir sur les recrutements. Concernant la MRS, la méthode de recrutement par simulation, qui est pratiquée par Pôle Emploi.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Vous pouvez rappeler en quoi ça consiste ? Moi, j'ai compris qu'il y avait une histoire de sourire dedans, mais je ne sais pas très bien en quoi ça consiste.

Adeline SAINT-GERMAIN

Madame DARRICAU en parlera peut-être mieux que moi, mais en tout cas on fait effectivement tomber la sélection par le CV et on permet par des phases de tests et d'entretiens aux demandeurs d'emploi d'accéder aux sélections. Cette MRS aujourd'hui, est-ce qu'il est envisageable qu'elle soit pratiquée sur d'autres territoires que le Marmandais, puisque le site de Casteljaloux est à proximité du territoire de l'Albret. On sait qu'il y a des demandeurs d'emploi qui pourraient être bien évidemment intéressés. Est-ce qu'il serait possible d'organiser une MRS en partenariat avec les travailleurs sociaux du territoire de l'Albret ?

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Madame DARRICAU ?

Odile DARRICAU, Directrice territoriale de Pôle Emploi

Deux secondes pour expliquer la méthode de recrutement par simulation. C'est une méthode qui consiste à mesurer les habiletés d'une personne à l'exercice d'un métier donné. Ce métier et les habiletés nécessaires ont été définis avec les gens de l'entreprise, à partir d'analyse de postes et ensuite d'étalonnage avec leurs salariés pour calibrer exactement non seulement les qualités requises, mais aussi le niveau d'habileté nécessaire pour occuper l'emploi. Avec Pierre & Vacances, on a déjà discuté du projet et bien entendu il n'y aura pas de limites géographiques restreintes. Les demandeurs d'emploi peuvent accéder quand même assez facilement au site et notamment les gens de Nérac. On est partenaire, on fait une permanence chez vous. Ce sera d'autant plus facile de travailler avec vous sur les recrutements. La méthode de recrutement sera proposée sur presque l'essentiel des postes et pour tous les candidats qui souhaiteront se soumettre à ces tests. Il y aura une phase de réception de candidatures. On accusera réception des candidatures. Ensuite, en fonction du calendrier nécessaire, on proposera aux personnes des réunions d'information où une information très détaillée, très précise leur sera faite avec l'entreprise sur les conditions de travail, les conditions de rémunération, la nature des emplois. Ce n'est que pour les personnes qui souhaiteront continuer le processus que l'on proposera la méthode. Y compris des personnes de Nérac et peut-être même de plus loin.

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Nous avons monté avec le Pôle Emploi des ateliers de simulation propres à nos métiers.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Monsieur au fond, qui a demandé la parole.

Jacques DUCASSE

Vous allez créer 18 boutiques. Est-ce que c'est vous qui allez imposer des artisans, des commerçants ou est-ce que vous laissez la liberté à chacun de pouvoir poser sa candidature ? Ou, quand et comment ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

On n'a pas créé 18 boutiques, mais il y a 18 personnes qui vont travailler dans les boutiques. On crée des boutiques. Le choix des producteurs a été fait avec la Chambre d'agriculture... Je parle de la Vienne. Je pense que vous parliez de l'expérience de la Vienne ? Je prends la référence de ce que nous venons de faire avec la Vienne, parce que je ne connais pas le nombre de prestataires et de producteurs qui pourront être intégrés à Casteljaloux. On a organisé très longtemps avant – c'est un peu comme les emplois, ça s'est fait deux ou trois ans avant – avec

la Chambre d'agriculture un référencement qui existait déjà partiellement pour le Futuroscope. Ils avaient un référencement de produits et on l'a étendu. On a fêté au printemps avec l'Agence touristique de la Vienne le centième producteur avec l'ensemble des parties prenantes. Mais vous dire qu'il y en aura 100 à Casteljaloux, je ne suis pas sûr de pouvoir le dire, il y en aura peut-être 110, mais en tout état de cause, il y a notre volonté de mettre en avant l'ensemble des produits régionaux et locaux.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Monsieur ?

Monsieur BOULITEAU

Je voudrais poser une question, parce que je cherche à changer un peu de travail aussi. Est-ce que je serai obligé de parler anglais alors que je ne sais pas du tout parler anglais, si je venais à travailler chez vous ?

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Et l'espagnol, si j'ai compris.

Monsieur BOULITEAU

Je ne sais pas parler espagnol non plus.

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

C'est en lien avec la question de tout à l'heure de changer et de se remettre en question. On a par exemple sur le site de Moselle 50 % de notre clientèle qui est allemande. Une des motivations principales des personnes qui ont cherché un emploi était de se former en allemand. Du coup on n'a pas eu du tout de problème au lancement parce qu'ils s'étaient remis à niveau, parce qu'ils avaient déjà une certaine habitude. Ils s'étaient remis à niveau et ils s'étaient remis à l'allemand. Après la bonne connaissance de l'ensemble de nos postes, cela fait vraiment partie des points importants. Vous dire qu'aujourd'hui la nécessité de l'anglais dans le secteur touristique en fonction des métiers, c'est toujours important. Après, sur le Lot-et-Garonne, cela le sera peut-être un peu moins que pour la clientèle allemande à la frontière allemande. Mais cela sera important qu'on ait des personnes qui parlent espagnol, allemand et hollandais aussi parce qu'on a beaucoup de Hollandais qui viennent en vacances sur les périodes estivales. On s'adaptera à notre clientèle et on essaiera que tout le monde soit le plus orienté clients possible.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Il y avait monsieur qui voulait poser une question.

Jean-Michel MARBOUTIN, agent immobilier de Casteljaloux

Bonsoir, Jean-Michel MARBOUTIN, agent immobilier à Casteljaloux depuis vingt ans à peu près. J'ai une double question. La première est destinée à la fois aux élus et à vous messieurs de Center Parcs, même si Raymond GIRARDI m'a répondu partiellement il y a quelque temps. Je voudrais parler de l'hébergement. L'hébergement d'une part pendant la durée du chantier qui ne va pas concerner obligatoirement que des gens qui vont rentrer chez eux le soir, mais également l'hébergement pendant l'exploitation pour les dizaines d'employés qui voudront peut-être venir vivre proche du site du Center Parcs et venir s'établir à Casteljaloux. Je voudrais savoir si des choses ont été prévues à la fois par les collectivités locales, mais également par Center Parcs pour ces deux périodes d'hébergement pendant le chantier et ensuite pendant l'exploitation.

Le deuxième volet de ma question me concerne aussi. Jusqu'à présent, dans toutes vos démarches, vous n'avez pas fait appel aux agents immobiliers locaux, que ce soit d'une part pour la recherche du foncier, mais j'imagine de même pour la commercialisation des *cottages* et les locations de séjour. Puis-je espérer avoir dans le Center Parcs un petit bout de ma vitrine pour promouvoir les produits que j'ai à louer et à vendre sur la belle région de Casteljaloux ?

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Merci monsieur.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Je vais d'abord parler de l'hébergement pendant la phase chantier. Comme je le disais tout à l'heure, on aura affaire *a priori* en grande majorité à des entreprises régionales. Le sujet de l'hébergement est donc un peu moins crucial que sur d'autres chantiers, mais il y aura cependant un très gros besoin par rapport à ce que vous pouvez effectivement imaginer. Ce qu'on fait habituellement, c'est un recensement de tous les hébergements à proximité du site, que ce soit en chambre d'hôte, gîte surtout, pourquoi pas en camping, les hôtels fonctionnent aussi. Mais ce sont prioritairement les gîtes et les campings. À l'issue de ce recensement, un petit fascicule est distribué à l'ensemble des entreprises qui interviennent. Ce recensement est fait avec le département ou pourquoi pas la Communauté de communes et cela permet aux entreprises de loger leur personnel. Voilà pour la phase chantier.

Au-delà des ouvriers il y a aussi de très gros besoins d'hébergement de tout le personnel, des maîtres d'œuvre, bureaux d'études, architectes qui viennent très souvent sur le chantier et qui vivent pratiquement pendant deux ans dans les villages alentour.

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Et qui font fonctionner les gîtes, les chambres d'hôte, l'hôtellerie locale sur les deux premières années. Ensuite à l'ouverture pour les gîtes et les chambres d'hôte ce sont les clients qui viennent avant leur séjour ou qui se font rejoindre par leurs amis.

Pour le référencement, on avait travaillé avec la Communauté de communes de Sarrebourg sur l'inventaire du logement locatif pour nos collaborateurs. Il y avait eu un certain nombre de rénovations de faites, souvent portées par des particuliers. Dans la Vienne, aux Trois-Moutiers, un certain nombre d'habitations a été rénové pour accueillir les collaborateurs qui étaient en mobilité ou qui habitaient un peu plus loin de Loudun ou la région.

Ensuite pour répondre à votre deuxième question, nous sommes en lien avec les acteurs de l'immobilier en local au niveau de nos services ressources humaines de façon à faciliter les éventuelles recherches pour nos collaborateurs. C'est plutôt du *backstage* que de la mise en avant pour nos clients.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Qu'est-ce que cela veut dire du *backstage* ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Excusez-moi. C'est plutôt dédié vraiment aux personnels et aux collaborateurs plutôt qu'aux clients.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Une intervention, monsieur ?

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint Pierre & Vacances Développement

Juste pour compléter. Dans la partie hébergement que nous vendons à des particuliers, on passe des accords commerciaux avec des agents immobiliers locaux pour qu'ils nous représentent en quelque sorte, vantent nos produits et signent des contrats. Ils seront rémunérés évidemment en fonction des réservations faites.

Monsieur SPIESSER

Concernant la restauration, j'imagine que vous avez vos fournisseurs référencés. Quelle part laissez-vous aux producteurs locaux notamment matière de fruits et légumes ou autres produits qui pourraient être fournis par les

gens locaux ? En matière de sous-traitance, quels services avez-vous l'habitude de sous-traiter sur les activités que vous proposez ? Lingerie, ménage ? Est-ce que vous traitez tout en direct avec votre personnel ou est-ce qu'il y a des parties que vous sous-traitez avec des entreprises extérieures ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

L'organisation des partenariats et des sous-traitants est variable selon les domaines. On ne nettoie pas notre linge sur site ou on le nettoie partiellement. On a systématiquement des entreprises, qui sont souvent locales. On a un partenaire en Normandie et Sologne qui nous suit depuis un certain nombre d'années. On travaille avec une autre société pour la Moselle. Il y a des partenariats qui sont vraiment indépendants des sites. Par contre, ce qui est très certain, c'est que plus on avance, plus on privilégie les ressources en local. Sur ce domaine, qui sera un domaine de 400 hébergements, pour la restauration, l'objectif est d'être dans une intégration territoriale. Pour vous donner une idée des volumes, on est à 54 % d'achats en local et l'idée est de continuer à améliorer ce taux.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

On va bientôt se quitter. Est-ce qu'il y a une dernière intervention ?

Frédéric TESTET, PDG du Leclerc de Casteljaloux

Vous avez déjà à moitié répondu à ma question, mais je me présente. Frédéric TESTET, je suis PDG du centre Leclerc de Casteljaloux. Ma question est un peu dans le même registre que le domaine alimentaire. Il va falloir équiper l'ensemble de vos installations, y compris en biens non alimentaires. Je voulais savoir si vous avez la même politique d'approvisionnement avec des partenaires locaux dans le domaine non alimentaire. C'est la première chose. Deuxième chose, en tant qu'acteur local au niveau économique, il me semble qu'il est de notre ressort de soutenir le monde associatif. Tout du moins, c'est ce que je fais au niveau de mon entreprise. Je voudrais savoir à ce niveau-là si la marque Center Parcs joue aussi le rôle de mécène auprès du tissu associatif local.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Alors, les biens d'équipement ? Comment est-ce que vous vous approvisionnez ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Sur les parcs actuels, on a un partenaire ou plusieurs partenaires, cela peut être Carrefour ou autre, j'ai toute l'honnêteté de vous le dire. On travaille avec un partenaire qui nous fournit le *sourcing* et qui gère également la supérette du supermarché. Par contre, il faudrait que vous contactiez votre collègue de chez Leclerc à Sarrebourg parce que les achats qui sont autres que la restauration ou l'alimentaire, car je crois me souvenir que le Leclerc de Sarrebourg avait eu une augmentation d'activité très importante et je vous engage à prendre contact avec lui, car il était très satisfait de notre arrivée sur site.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Là, c'est le fait des clients. Parce qu'ils ont une cuisine et qu'il faut bien qu'ils s'approvisionnent.

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Parce qu'ils ne s'approvisionnent pas uniquement sur le domaine. Ils s'approvisionnent chez eux, en arrivant et en local. On l'a vu tout à l'heure sur les motifs de sortie. 63 % de nos clients sortent et une grande partie pour les achats.

Pour les associations, il y a parfois pour des activités de loisirs ou d'*entertainment*, d'animation, des partenariats avec des associations locales, mais il y a surtout, par l'intermédiaire de nos comités d'entreprise, des liens qui se font avec les associations locales. Et cela fonctionne souvent très bien.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Du mécénat ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Non, plutôt du partenariat avec des associations sur des activités particulières.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Une dernière intervention de madame.

Nathalie SORBIER

Oui, parce qu'on n'a pas abordé le domaine bien-être qui me semble être important. Est-ce que c'est Pôle Emploi qui s'occupe de recruter le personnel qui va intervenir sur les prestations bien-être ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Oui. En fait, on ne monte qu'un seul canal pour l'emploi, que cela soit pour nos partenaires, que l'on ne connaît pas aujourd'hui ou pour nous-mêmes. D'ailleurs les partenaires ne sont pas du tout affichés sur une grande partie du travail que nous allons faire. Ils n'arrivent qu'en fin de parcours. Aujourd'hui c'est Center Parcs qui porte l'intégralité des emplois. Sur la partie bien-être, spa et soins, ça va être pareil. Il n'y a pas de différence en fonction des métiers. Il y a à peu près 35 métiers, l'ensemble des métiers est considéré de la même façon.

Nathalie SORBIER

Est-ce que pour ces métiers-là vous faites des formations spécifiques ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Nous faisons des formations spécifiques s'il y a un besoin local et si on n'arrive pas à recenser suffisamment de ressources pour garantir le besoin. On ne peut pas vous le dire aujourd'hui. Cela fera partie de l'analyse que l'on fera avec les acteurs de l'emploi, le Pôle Emploi et les collectivités locales de façon à bien anticiper et bien connaître les possibilités de ressources.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Le canal de recrutement, c'est Pôle Emploi ? Que l'on soit demandeur d'emploi ou pas ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

Oui. Que l'on soit demandeur d'emploi ou pas.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Parfait. Écoutez. Il est 22 heures. Il y a encore une main qui se lève. On va la prendre et ce sera la dernière.

Amandine CAZENAJOU

Bonsoir. C'était juste pour savoir, au niveau du canal de recrutement pour les postes d'encadrement. Est-ce que c'est pareil ? Est-ce que c'est Pôle Emploi ? Est-ce que ça démarre au même moment que les autres postes ou est-ce que c'est en amont, étant donné que ce sont des postes d'encadrement ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

C'est un tout petit peu en amont bien entendu. L'équipe de direction arrive de six à neuf mois avant l'ouverture du site pour préparer justement toute la partie recrutement et fidélisation. En toute transparence, on essaie toujours d'avoir des collaborateurs en mobilité interne, des personnes que l'on fait évoluer des parcs existants. Ce n'est pas la majorité, mais on essaie toujours d'avoir un certain pourcentage de collaborateurs qui viennent le savoir-faire, leur compétence et leur expérience. Ensuite on recrute en local également une grande partie du management. C'est toujours *via* Pôle Emploi. On organise en termes de communication locale et régionale qu'une seule boîte aux lettres de façon à être certain à ne pas créer de mécontentement ou de demandes qui ne seraient pas suivies. On essaie et on y arrive parce que la personne qui s'occupe de ça est très attachée à apporter une réponse à l'ensemble des candidatures. Nous avons apporté une réponse aux 6 000 candidatures qui ont été formulées sur le site de la Vienne.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Réponse, ça veut dire réponse motivée ?

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

On répond.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

D'accord, très bien.

Vincent POTTIN, Responsable pour le développement des opérations d'exploitation du groupe Pierre & Vacances

C'est pour cela que c'est important de n'avoir qu'un seul canal. Même parfois des élus ou des partenaires qui peuvent avoir des demandes en direct, on remet dans le circuit ces demandes particulières.

Encore quelques minutes de votre temps, parce qu'à chaque fois, à la fin, on se tourne vers le Garant qui est le Garant de la concertation pour lui demander comment il a vu la réunion du jour et ce qu'il en a pensé.

Jean-Louis LAURE, Garant de la concertation

Ça ne va pas être très long, parce que vous avez tous envie de rentrer chez vous. Je pense que ce soir il y avait une réunion avec un sujet particulièrement important, une réunion où il y avait un petit peu moins de monde que d'habitude, mais beaucoup d'attention, je crois. Réunion un petit peu technique aussi avec des concepts anglo-saxons, mais on les a décryptés. Beaucoup de questions particulières au sens où elles étaient pointues. Je pense que beaucoup d'information a été développée. Pendant la première partie de la réunion sur le thème un petit peu générique, il y a un sujet qui a un petit peu traversé les questions, c'est celui de la raison de l'investissement des collectivités locales, de l'utilisation de l'argent public. Vous avez aussi répondu à cela. Je voulais dire que ce sujet sera largement développé à la prochaine réunion à Nérac, c'est-à-dire lundi prochain à 19 heures. Le thème était celui de l'insertion, dans tous les sens du terme. Insertion économique, beaucoup d'artisans et d'entrepreneurs étaient là ce soir, l'emploi bien entendu. Avec cette préoccupation d'un équipement qui est de taille moyenne, mais qui est un projet important pour le territoire. Le fait que ce soit un projet important, c'est quelque chose qui est positif et pour certains c'est quelque chose qui peut aussi présenter des inconvénients, car comment va-t-on faire pour l'intégrer ? Ce sont des sujets qui ont été un petit peu abordés. Il y a eu bien sûr les interventions des représentants des différentes professions, des chambres de commerce, du Président du CESER qui a, on pourrait dire, levé quelques réserves, par rapport à votre rapport initial. Et on vous remercie de ces précisions. Ce que je retiens surtout, mais je crois que cela a été dit aussi. Toutes ces informations font naître un besoin d'information et je crois que dès la fin de la concertation, on va passer dans une poursuite de la concertation. Il y aura des réunions

publiques, des réunions d'information. Je crois qu'il faut veiller à ce que vous soyez suffisamment informés pour pouvoir, les artisans, les entrepreneurs, rentrer dans la boucle des appels d'offres, les personnes en recherche d'emploi aussi pouvoir se présenter et poser leur candidature. C'est donc un projet qui continue.

Paul de BREM, Animateur de la concertation

Merci Jean-Louis LAURE. Merci aussi au Président du CESER, monsieur LIMOUSIN, d'avoir fait une si longue route. Merci à vous tous. Si vous le souhaitez, on se retrouve donc à Nérac, 19 heures, à l'espace d'Albret. Bonne soirée, à très bientôt, merci beaucoup.

(Fin de la réunion à 22 heures.)